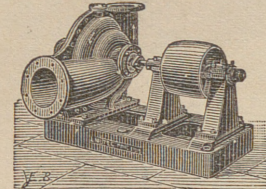


Dessinateur-Graveur
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. Liés. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc)
216, RUE LAFAYETTE
MEUBLES SCULPTÉS SIMPLES ET RICHES
AMEUBLEMENTS COMPLETS DE TOUS STYLES
SIÈGES ET TAPISSERIE

POMPES CENTRIFUGES
L. NEUT & C^{IE}
PARIS, LILLE
66, rue Claude-Vellefaux 63, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'époussement
irrigations, dessèchements — Submersion des vignes —
COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

BREVETS D'INVENTION
Patentes, Marques et Modèles de Fabriques
(France et Etranger), Nullités, Déchéances, Cas
de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

CASALONGA Ingénieur-Co seil depuis 1867
PARIS
15, Rue des Halles, 15
Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire
(25 fr. par an, 9^e année)

CHRONIQUE INDUSTRIELLE
Auteur de divers Mémoires et Traités, profes-
sionnels, des Guides des Inventeurs en chaque
pays (2 fr. par Guide), etc.

DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES
RENARD ET FÈVRE

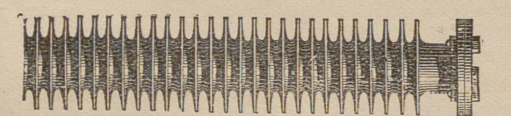
226, rue Lafayette, Paris
Pierres et Corgoloin, Comblanchien Villars,
Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larrys
Anstrudes, Ravières Verrey, Lezennes

TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE
GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES
VASQUES, BALUSTRADES,
AUTELS, COLONNES, DALLAGES

CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS
Exécution de tous travaux de taille
et polissage
On traite, pose comprise
et l'on se charge des travaux en Province

FURNISSEURS DU MINISTRE DE LA GUERRE

E. ET P. SÉE
(LILLE)
Chauffages. Séchoirs.
Etuves.
Serres. Calorifères. Poêles.
Vapeur. Eau chaude.
Gaz, etc.
3,000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



V. FRANÇOIS
20, rue de l'Orillon
PARIS.
APPAREIL INODORE A DEUX VALVES
APPAREILS DE CANALISATION
DES EAUX
Vannes et Ménagères.

MOSAIQUES
Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.
DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES
Du Panthéon et du Louvre
275, AVENUE DE PARIS, 275
St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices
J. GALICHER FILS.
81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement
Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

A. GOELZER
182, rue Lafayette, 182
PARIS
BRONZES ET APPAREILS
D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX
INSTALLATION
DE SALLES DE BAINS
ET D'HYDROTHÉRAPIE
LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE
CONSTRUCTIONS SYSTEME TOLLET
Paris. 61, Rue Caumartin. Paris

La Société se met à la disposition de MM. les ar-
chitectes, pour étudier l'adoption de son système
essentiellement hygiénique aux projets qu'ils ont
établis.

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, salpêtration, ciments
L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

MOSAIQUES
Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque dé-
corative en émaux sur fond d'or, figures et ornements,
pour le nouvel Opéra.
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES,
ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ^{rs}
Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes
Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA Maître mosaïste breveté c.
2 bis, rue Legendre
PARIS

CARREAUX EN FAÏENCE
Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS
SEUL DÉPOT
DES
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEAUX
LORDEREAU A^E
Rue Paradis, N° 58, à Paris

MAROQUINERIE CHAMOUN
FABRIQUE FRANÇAISE
76, Rue de Richelieu, 76
PARIS
Serviettes de Ville, pour Architectes Géo-
mètres, Agents Voyers et pour Officiers mi-
nistériels, Avocats, Négociants, etc.
Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX

Tablette d'artiste, prix : 12 fr.
Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande



Eviers. — Toilettes. — Postes d'eau, etc. — Chauffe-Bains instantanés. — Filtres.
ENVOI FRANCO, SUR DEMANDE, DU CATALOGUE COMPLET

VITRAUX ANCIENNE MAISON COFFETIER **VITRAUX**
CH. CHAMPIGNEULLE FILS DE PARIS & C^{IE}
96, rue Notre-Dame-des-Champs. — Paris

PONT DU GARÇ

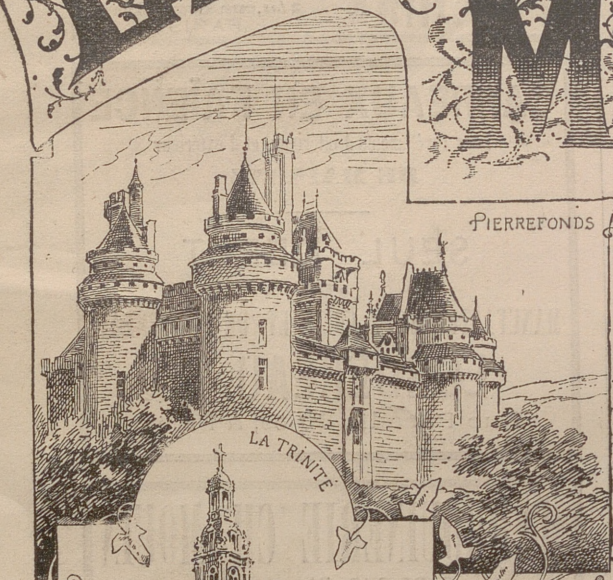
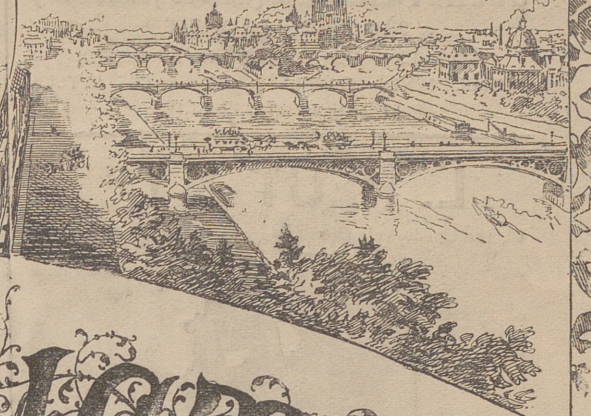
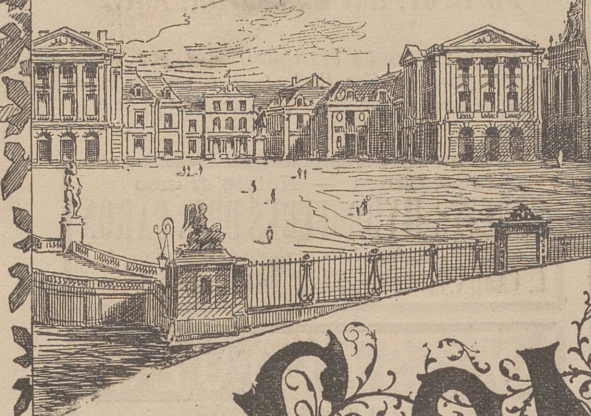
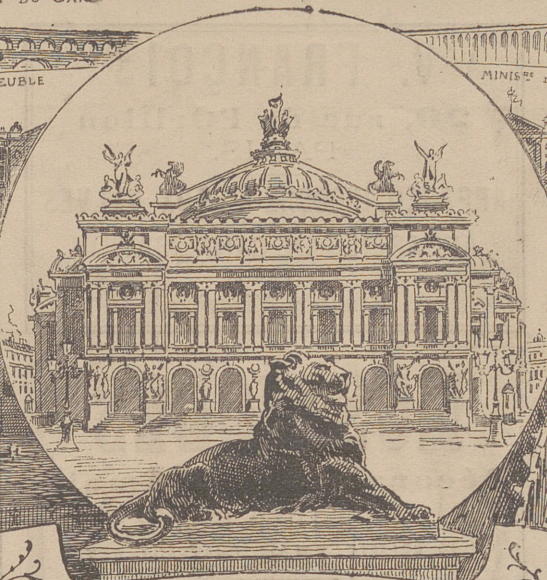
POINT DU JOUR

1^{er} MEUBLE

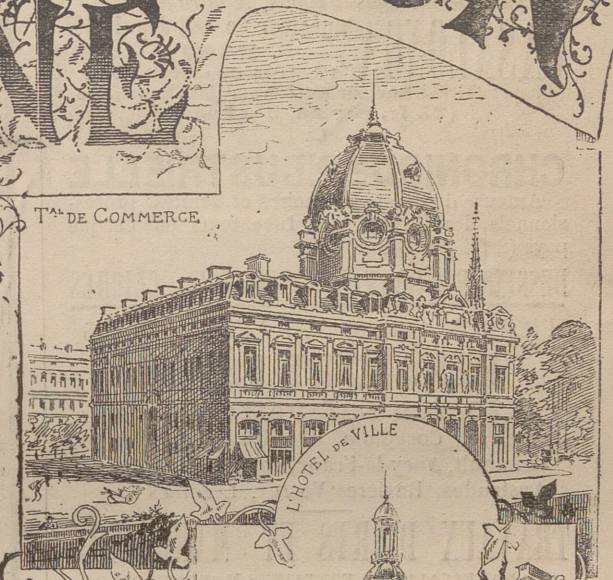
MINISTÈRE DE LA MARINE

VERSAILLES

QUAI DU LOUVRE



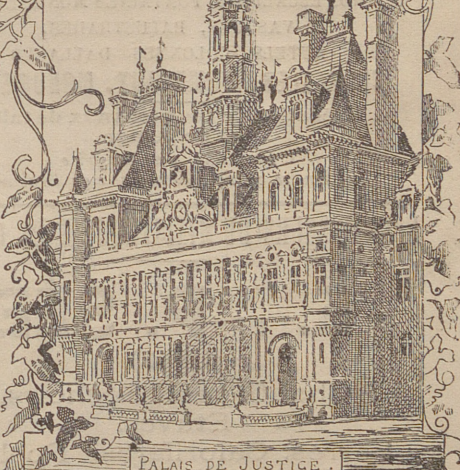
PIERREFONDS



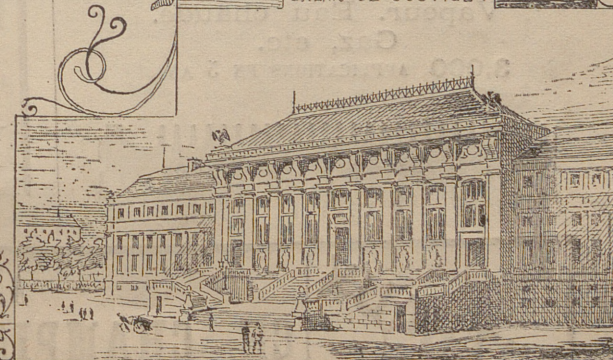
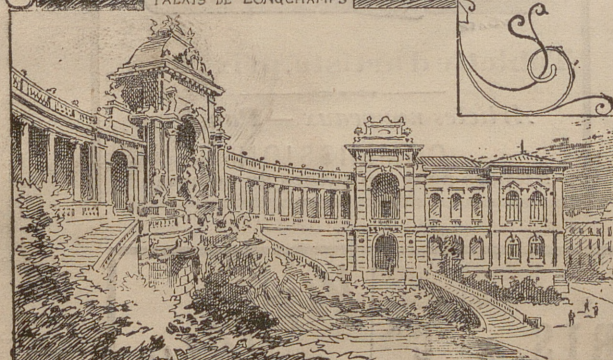
HÔTEL DE COMMERCE



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE



L'ART DE LA CONSTRUCTION MODERNE

ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — **Causerie** : A nos lecteurs. **École des Beaux-Arts**; réouverture. **Porte de parc** à Chantilly-Gouvieux. **Le château** de Rougemont.

Consultations juridiques. — **Chronique** judiciaire. — **Serrures** de sûreté. — **Consultations** pratiques. — **École des Beaux-Arts.** — **Notes** critiques d'un parisien — **Concours.** — **Exposition de 1889.** — Nouvelles.

DESSINS. — **Frontispice** : Composition de M. Mayeux. — **Le château** de Rougemont; Armatures, vue perspective et plan. — **Consultations** juridiques, 1 croquis. — **Serrures** de sûreté, 6 croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — **Porte de parc** à Chantilly-Gouvieux, planches 1 et 2.

Un numéro tous les Samedis.

Prix de ce numéro : 75 centimes

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.

DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.

Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris

Administration : 8, place Boieldieu.



R. 5677

R. 6599

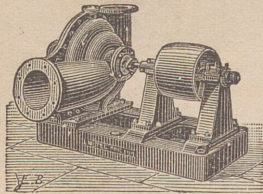
Dessinateur-Graveur
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
 PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. Lts. S. G. D. G.
 86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)
 216, RUE LAFAYETTE

MEUBLES SCULPTÉS SIMPLES ET RICHES
 AMEUBLEMENTS COMPLETS DE TOUS STYLES
 SIÈGES ET TAPISSERIE

POMPES CENTRIFUGES
L. NEUT & C^{IE}
 PARIS. 66, rue Claude-Vellefaux | LILLE 69, rue de Waz emmes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement
 irrigations, dessèchements — Submersion des vignes
 COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

BREVETS D'INVENTION
 Patentes, Marques et Modèles de Fabriques
 (France et Etranger). Nullités, Déchéances, Cas
 de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

CASALONGA Ingénieur-Co seil (depuis 1867)
 PARIS 15, Rue des Halles, 15
 Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire
 (25 fr. par an, 9^e année)

CHRONIQUE INDUSTRIELLE
 Auteur de divers Mémoires et Traités, profes-
 sionnels, des Guides des Inventeurs en chaque
 pays (2 fr. par Guide), etc.

DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS
 PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES

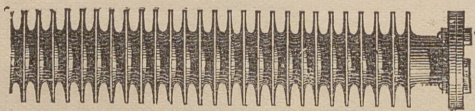
RENARD ET FÈVRE
 226, rue Lafayette. Paris
 Pierres et Corgoloin, Comblanchien Vil'ars,
 Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larray,
 Anstrudes, Ravières Verrey, Lezennes

TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE
 GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES
 VASQUES, BALUSTRADES,
 AUTELS, COLONNES, DALLAGES
CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS
 Exécution de tous travaux de taille
 et polissage
 On traite, pose comprise
 et l'on se charge des travaux en Province

FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

E. ET P. SÉE
 (LILLE)

Chauffages. Séchoirs.
 Etuves.
 Serres. Calorifères. Poêles.
 Vapeur. Eau chaude.
 Gaz, etc.
 3,000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



V. FRANÇOIS

20, rue de l'Orillon
 PARIS.

APPAREIL INODORE A DEUX VALVES
 APPAREILS DE CANALISATION
 DES EAUX
 Vannes et Ménagères.

MOSAIQUES

Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
 Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES
 Du Panthéon et du Louvre
 275, AVENUE DE PARIS, 275
 St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
 Industrielle et Commerciale
 Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse
 VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
 Téléphone G.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182
 PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE
 GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ
 PLOMBERIE ET CANALISATION
 POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION
 DE SALLES DE BAINS
 ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
 Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE
CONSTRUCTIONS SYSTEME TOLLET

Paris. 61, Rue Caumartin. Paris

La Société se met à la disposition de MM. les ar-
 chitectes, pour étudier l'adoption de son système
 essentiellement hygiénique aux projets qu'ils ont
 établir.

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DE L. CARON
 contre murs humides, salpêtration, ciments
 L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

MOSAIQUES

Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque dé-
 corative en émaux sur fond d'or, figures et ornements,
 pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES,
 EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements
 MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ^{rs}
 Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes
 Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
 maître mosaïste breve d.
FACCHINA 2 bis, rue Legendre
 PARIS

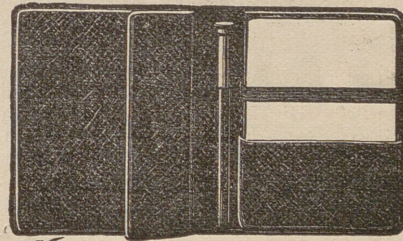
CARREAUX EN FAÏENCE
 Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS

SEUL DÉPOT
 DES
 MANUFACTURES DE CBEIL ET DE MONTEAUX
LORDEREAU A^E
 Rue Paradis, N° 56, à Paris.

MAROQUINERIE CHAMOIN

FABRIQUE FRANÇAISE
 76, Rue de Richelieu, 76
 PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géo-
 mètres, Agents Voyers et pour Officiers mi-
 nistériels, Avocats, Négociants, etc.
 Portefeuilles de poches
 Porte-monnaie. — Porte-cigares
 FOURNITURES DE BUREAUX



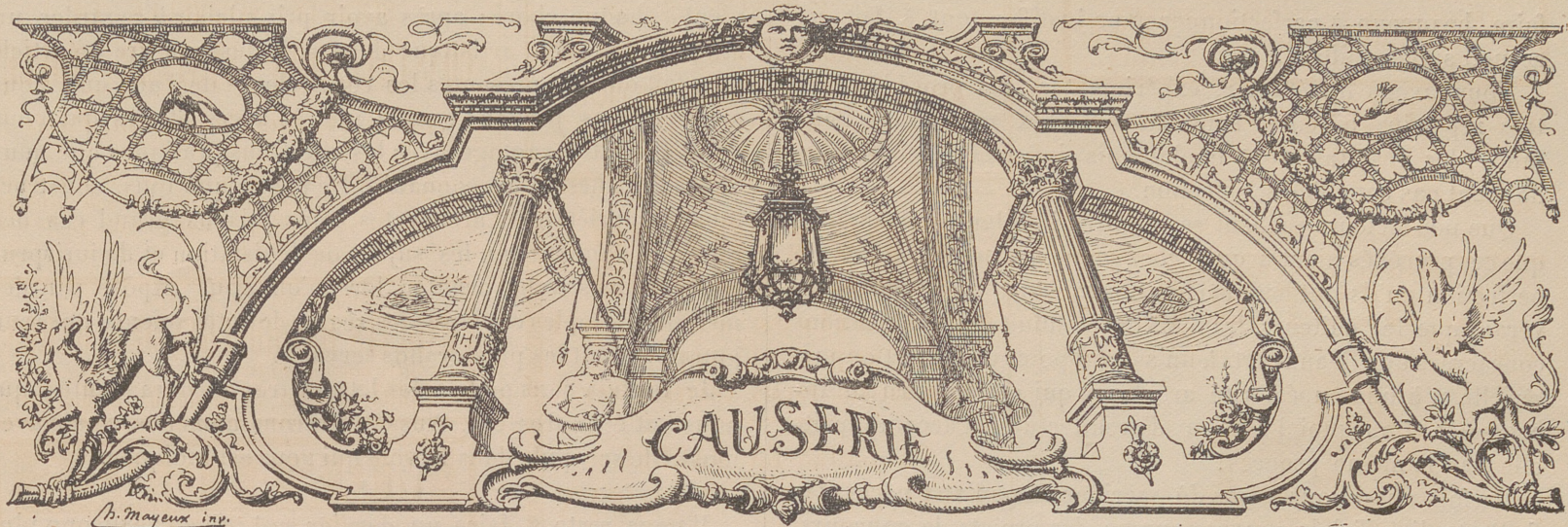
Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
 Ateliers pour les pièces de commande

VITRAUX

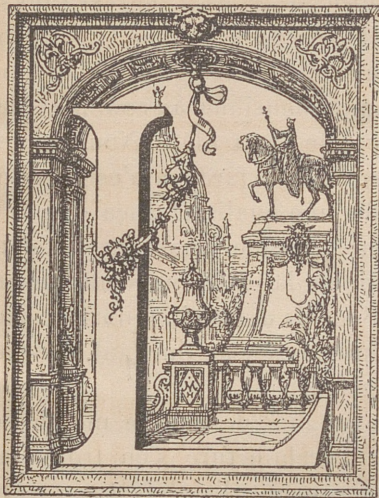
ANCIENNE MAISON COFFETIER
CH. CHAMPIGNEULLE FILS DE PARIS & C^{IE}
 96, rue Notre-Dame-des-Champs. — Paris

VITRAUX



Composition de M. Mayeux, architecte.

A NOS LECTEURS



La *Construction moderne* peut, en commençant sa seconde année, se réjouir du résultat acquis, et elle doit exprimer sa reconnaissance aux lecteurs qui l'ont accueillie avec tant de bienveillance.

Certes, ce fut à l'origine une tentative hardie que la sienne, et qui venait rompre avec tous les usages surannés : Se mêler à toutes les questions du jour, à l'actualité ; savoir ce qui se passe et en parler tout de suite ;

prendre sa part du grand mouvement qui entraîne tous les arts vers un avenir nouveau ; ne pas ignorer que l'architecture touche à la peinture, à la sculpture, que c'est un art comme un autre, plein d'attrait et de vie, et digne comme les autres d'attirer les regards du public ! Les pontifes en frémissent.

On vit se secouer les têtes chenues de la librairie architecturale : Ces gens-là sont fous ! Hé quoi, l'on verrait le croquis lestement enlevé, au jour le jour, venir prendre sa place au milieu des sacro-saintes planches où ces flotes, dignes de pitié, qu'on appelait jadis des graveurs, perdaient prématurément la vue à tirer des lignes très droites et des profils très gauches. On verrait des dessins originaux où la main spirituelle de l'artiste aurait imprimé son caractère et détrônerait la merveilleuse machine à graver, dernier mot de l'industrie appliquée aux Arts !

Quelques semaines encore, et l'on allait être en mesure de faire exécuter, dans les prisons, ces travaux de patience à des prix exceptionnellement avantageux pour l'éditeur, et voilà que tout allait être remis en question ; et l'on entendrait désormais discuter la perfection de la hachure, de la taille croisée, la supériorité du pointillé ? Dieux justes, vous permettiez de semblables forfaits !

Donner peu et faire payer cher, tel était l'axiome admis sans conteste parmi nos bons éditeurs. Depuis longtemps, à l'étranger, en Allemagne, en Amérique, en Angleterre, on avait compris qu'il fallait renverser la devise. Fournir beau-

1886. — 1

coup de documents et les mettre à la portée de tout le monde, tel est le programme moderne.

Mais notre pays avait échappé à la transformation ; on ne se lève pas toujours chez nous de grand matin. Aussi, lorsque nous avons voulu introduire cette réforme si nécessaire, n'y eût-il qu'un cri dans le clan des publications spéciales : Ces gens-là sont fous !

Des concurrents malheureux firent plus ; ils essayèrent clandestinement de colporter ce bruit : la *Construction moderne* n'a pas de quoi vivre à ce régime ; sous peu vous la verrez périr d'inanition, comme eut dû mourir Succi en bonne règle. N'allez pas lui confier vos économies, vous en seriez pour vos frais. — Conclusion : Prenez donc mon ours ; vous verrez combien il est agréable en société, et comme il rend l'argent quand il a cessé de plaire.

Ces honnêtes contradicteurs savaient parfaitement à quoi s'en tenir, ils n'ignoraient nullement que les ressources financières mises à la disposition de notre tentative lui auraient permis au besoin d'attendre, pendant le temps nécessaire, des jours meilleurs. Mais on espérait, comme dit l'autre : « qu'il en resterait toujours quelque chose ».

Inutile de discuter. La seule réponse digne était le succès. Nous avions la foi, et demeurions sans beaucoup nous émouvoir. Que voulez-vous, on a parfois la conviction que l'on a rencontré une idée juste et qu'à force de persévérance on la fera triompher.

Nous n'avons pas eu longtemps à persévérer, le succès est venu, tout de suite ; nous ne l'avons pas laissé se morfondre à frapper à la porte. La première année accomplie, nous avons maintenant le droit de dire : nos prévisions ont été largement dépassées, le résultat est pour nous presque inespéré. Grâce en soient rendues à nos lecteurs.

Ceci prouve que le public français n'est pas aussi réfractaire aux idées nouvelles que voudraient le faire croire les gens qui vivent sur les vieux us et coutumes. Le jour où la voie nouvelle commence à se déblayer, il sait fort bien y entrer et va résolument devant lui.

Qu'on nous pardonne de venir lire à haute voix ce petit hymne de satisfaction. N'est-il pas naturel que, ayant couru les risques de la tentative, nous soyons bien aises de déclarer qu'elle a eu plein succès ?

Nous n'insisterons pas plus que ne permet le bon goût, et nous reconnaitrons tout de suite qu'il nous reste beaucoup à

faire, beaucoup à perfectionner pour justifier tout à fait cet accueil si bienveillant.

Nous avons dû étudier, expérimenter des procédés qui, très répandus ailleurs, sont encore chez nous dans l'enfance; les résultats sont quelquefois imparfaits et ne nous donnent pas complète satisfaction.

Que nos lecteurs sachent se montrer indulgents jusqu'à ce que ces procédés aient acquis chez nous le même degré de perfection qu'ils ont acquis chez nos voisins. C'est en persévérant que les éditeurs français ont conduit les publications consacrées aux Beaux-Arts à un si haut point de perfection matérielle et à une supériorité artistique qui est aujourd'hui incontestée. Pourquoi l'édition d'architecture n'accomplirait-elle pas le même progrès?

Parfois aussi nous avons dû sacrifier un peu aux nécessités de l'actualité. Tel document, comme des projets de concours, d'exposition, présente aujourd'hui le plus vif intérêt; il sera complètement oublié demain. Le mérite de ces projets ne peut rien à l'encontre; un beau matin, tout le monde parle d'eux, les approuve, les critique; et le soir il n'en est plus question.

Qui se souviendra, dans six mois, du concours pour l'Exposition universelle; qui conservera un pieux souvenir de tout ce travail, de tout ce talent, dépensés pour recevoir le coup d'œil parfois distrait d'un jury? C'est de l'ingratitude, je veux bien, mais il faut marcher avec le temps, sous peine de rester en arrière, dirait M. Joseph Prudhomme.

Nous avons pris le parti de servir le plat pendant qu'il était chaud encore, au risque de compromettre quelques nuances et de gâter quelques demi-tons; ces documents du moment sont curieux surtout par la disposition, l'arrangement, l'ensemble, et nullement par l'infiniment petit des détails peu perceptibles à l'œil nu.

Avec une ou deux taches de plus ou de moins nous avons du moins présenté ces météores dans leur éclat, ne pouvant nous résigner à les aller chercher, longtemps après, dans l'armoire où l'on serre, dit-on, les vieilles lunes.

Nous reconnaissons nos méfaits; nous ne croyons point, comme certaines personnes, que le boniment de la foire remédie à tout; qu'il suffise de crier sur ses tréteaux: Entrez, mesdames et messieurs, tout est chez nous merveilleux et a reçu les plus chaleureuses approbations du roi de Siam et de ses ministres, du futur prince de Bulgarie et de l'empereur du Kamschatka qui nous ont prodigué leurs récompenses les plus honorifiques! ni qu'après avoir ainsi rempli d'admiration les bonnes d'enfants et les militaires, on puisse désormais se dispenser de talent, de goût et d'activité.

Nous croyons mieux faire en nous montrant plus modestes et en reconnaissant qu'il nous reste encore bien des progrès à accomplir, des améliorations à rechercher et à réaliser.

Au cours de ses premiers numéros, la *Construction moderne* se montrait très sobre dans ses réponses aux consultations pratiques et techniques; sachant que nos lecteurs sont des artistes autant que des constructeurs, puisque, dans l'architecture, l'un ne va pas sans l'autre, parfois des gens du monde que nous croyions plus soucieux de l'agréable que de l'utile, nous craignons d'ennuyer nos lecteurs. Des croquis d'appareils, des épures, des tracés géométriques n'allaient-ils pas paraître bien rébarbatifs à la suite des aimables dessins et croquis de nos collaborateurs?

Nous avons été très agréablement détrompés par nos lecteurs mêmes qui nous ont écrit: Nous savons faire la part qui con-

vient à chaque chose; après avoir pris plaisir à regarder un croquis, vraiment artistique dans sa justesse, à lire un article bien fait où sont présentés les côtés élevés de l'art que nous aimons, nous prenons encore intérêt à ces études qui nous familiarisent davantage avec les questions pratiques que nous avons tous besoin de connaître. De même que tous, constructeurs, propriétaires, architectes, nous faisons grand cas des réponses données sur les sujets de législation et de jurisprudence, nous savons profiter lorsqu'on nous expose par des méthodes simples et claires les règles de cette science qui rend journellement les plus grands services.

Je traduis sans pudeur les lettres très encourageantes qui nous ont été adressées. Aussi entrerons-nous désormais avec moins de scrupule dans la voie qui nous est indiquée.

Il nous reste à faire un dernier *meâ culpâ*, beaucoup plus grave: Nous avons parfois manqué de solennité!! — Nous l'avouons encore, mais notre repentir serait de mauvais aloi si nous prenions une mine trop contrite.

Il nous semble qu'on peut dire des choses sensées sans se croire obligé à froncer le sourcil, à prendre le ton Olympien, et sans tomber dans le pompeux pathos des gens qui croient masquer par des discours incompréhensibles au commun des mortels la banalité qui est le fond de leurs idées. Nous persistons à croire que porter allégrement son fardeau n'est pas une marque de faiblesse; c'était jadis une qualité française, pourquoi la renierions-nous; pourquoi n'essaierions-nous pas, dans la mesure de nos forces, de continuer la tradition de nos devanciers à qui l'on en savait gré? Sont-ils donc si nombreux chez nous les niais qui admirent les montagnes accouchant, dans les efforts et les convulsions, d'une souris?

Nous aimons mieux parler le langage de tout le monde, et nous ne voyons pas pourquoi l'architecture s'en trouverait mal. — Mais non, pensons-nous souvent, l'architecture ne doit point rester reléguée dans les oubliettes des ouvrages graves où elle apparaît, à travers le demi-jour lointain d'un soupirail, raide et compassée comme les prisonniers qui ont perdu par l'immobilité l'usage de leurs membres; elle ne doit point se séquestrer plus longtemps du monde qui s'agite autour d'elle, en proie au supplice de l'ennui que lui distillent goutte à goutte ses farouches gardiens.

Non, partout on bâtit, on inaugure, des villes s'élèvent neuves et pimpantes; des concours, des expositions s'ouvrent de tous côtés; on peste ici contre un jury que l'on voue à l'exécration générale; là, on applaudit une œuvre incontestablement belle. Partout s'élèvent des hôtels, des maisons de ville, des écoles, des hôpitaux, des théâtres; plus loin les maisons de campagne se multiplient, des villas modestes, des châteaux abrités par de vastes ombrages ou par de simples manches à balai qui seront la joie des futures générations; partout où se développent l'aisance, la fortune publique, leur premier soin est de faire appel à l'architecture.

Des écoles rivales luttent avec l'ardeur des profondes convictions, discutent, disputent même quelquefois, confessons-le entre nous; au sein de l'architecture, chacun a ses principes, ses admirations enthousiastes, ses répulsions violentes, souvent exagérées. Qu'importe? Est-ce que tous ces indices ne montrent pas clairement que cet art est intimement mêlé à la vie de tous, qu'il est emporté par le mouvement général qui entraîne les générations actuelles, et qu'il renferme en lui un foyer de vitalité qui n'est pas près encore de s'éteindre?

Alors, avons-nous dit, pourquoi cet art si vivant se rési-

gnerait-il plus longtemps à ne confier ses secrètes pensées qu'à des recueils très spéciaux, fort consciencieux, mais bien ennuyeux avec la plus parfaite conviction, et intelligibles seulement au petit nombre d'initiés qui ont reçu des dieux cette faveur céleste? Pourquoi n'aurait-il pas un organe à lui, fait à son image, parlant la langue du jour? La peinture et la sculpture ont bien les leurs, et Dieu sait que, grâce à eux, elles ont fait autour d'elles et même au loin un beau tapage, qu'elles sont bel et bien arrivées à être les reines de ce monde.

Nous ne comprenions pas que la troisième sœur, la déshéritée, jouât plus longtemps, de parti pris, ce rôle de Cendrillon qu'elle ne mérite à aucun titre. C'est pourquoi nous nous sommes mis volontairement au ton du jour; nous avons franchement pris l'allure d'un journal qui doit hausser la voix pour être entendu au loin; nous n'avons pas craint de rire un peu haut, ni de frapper ferme dans certaines occasions où cela nous paraissait utile pour attirer plus sûrement l'attention.

Qu'on nous excuse donc si parfois nous déposons le majestueux faux-col et la solennelle cravate blanche pour retrousser nos manches et être plus dispos à la besogne. C'est que la besogne ne manque pas; c'est aussi que cet ornement, cher à M. Prudhomme déjà nommé, nous paraît bien démodé.

P. PLANAT.

ÉCOLE DES BEAUX ARTS

Réouverture de l'École. — Concours de 1^{re} classe.

De grandes affiches blanches s'étalent depuis plusieurs jours sur les murs de nos monuments. Les écoles du gouvernement battent le rappel des élèves en accrochant à leurs portes le tableau des cours qui s'y font. Qu'est-ce à dire? Faut-il sortir de son rêve? Oui, les vacances sont bien finies; octobre est là qui ramène tous les essaims à la ruche.

Avec eux je suis revenu, et j'ai, à peine débarqué, rejoint le champ de manœuvres. Déjà je me suis imprégné de l'air ambiant des ateliers, j'ai déjà refait connaissance avec les hôtes de l'École et j'ai vu les loges des Beaux-Arts renaître au souffle des jeunes.

Les luttes vont recommencer, et me voilà, fidèle au poste, prêt à contempler les lutteurs.

Mais j'ai l'air de supposer que tous ont pris des vacances. Où donc se seraient élaborés les projets qu'on a exposés cette semaine dans la grande salle Melpomène? Où donc, sinon dans les ateliers? Ceux-ci restent donc ouverts tandis que l'École est fermée? Hélas oui. Qui dit vacances, à l'École, entend dire clôture des cours, fermeture de la bibliothèque, fermeture des salles du musée, suppression des modèles vivants pour les peintres et les sculpteurs; — jamais, pour les architectes, suspension de leurs travaux dans les ateliers.

Comme pendant les autres mois de l'année, un programme leur est proposé pendant les mois dits des vacances. Également, il est vrai, comme pendant le reste de l'année, libre à eux de ne pas le traiter, et beaucoup, je vous assure, profitent de la liberté. Cependant il est là qui vous tente, et c'est ce projet de vacances que les élèves de 1^{re} classe viennent de soumettre au jury. Le mois prochain, même soumission de projets sera faite au même jury par les élèves de 2^e classe.

Mais pas tant de digressions, allez-vous me dire. Passons aux projets, s'il vous plaît. Apprenez-nous plus simplement quel était le sujet du concours.

Le voici. C'était une *École de langues orientales*, et je dois le faire remarquer, le professeur de théorie a proposé, cette fois encore, un sujet d'actualité. Dans la rue des Saints-Pères, n'est-ce

pas pour l'agrandissement de l'École des langues orientales que M. Faure-Dujarric construit de nouveaux bâtiments? Sans doute, et M. Guillaume s'en souvenant, s'est emparé du programme pour pousser les recherches dans un courant plus moderne.

C'est que M. Guillaume paraît avoir sérieusement rompu avec la vieille tradition des projets de pure fantaisie. La tendance est bien marquée d'associer l'École des Beaux-Arts au mouvement extérieur et de la faire participer aux préoccupations du dehors. Elle est venue l'époque d'éclosion, après la période des tâtonnements pendant laquelle on vit reparaître trop d'anciens programmes, et en voici maintenant de nouveaux.

Examinons donc le dernier proposé, celui que les élèves de 1^{re} classe viennent d'étudier.

Fondée en 1793, nous dit-on, réorganisée en 1838 et en 1869, l'École spéciale des langues orientales vivantes s'est développée successivement.

Les cours qui y sont enseignés aujourd'hui comprennent: l'arabe littoral, l'arabe vulgaire, le persan, le turc, l'arménien, le grec moderne et la paléographie grecque, l'hindoustan, le chinois vulgaire, le japonais, l'annamite, le malais et le javanais, l'histoire et la géographie de l'Orient musulman, le russe et les langues slaves, la grammaire arabe, l'histoire et la géographie de l'Asie orientale, le roumain, le tartare mandchou et le mongol.

L'édifice projeté, isolé et entouré de plantations, devait comprendre au rez-de-chaussée, autour d'une cour d'honneur: une salle de conférence avec vestibule et dégagements; quatre classes accompagnées de vestiaires et de cabinets de professeurs; un musée ethnographique accompagné de petites salles accessoires; un ou plusieurs grands escaliers et des escaliers de service; un logement de concierge, des cabinets d'aisance, etc.

Au 1^{er} étage, on avait à disposer une grande bibliothèque pouvant s'élever sur deux étages, avec cabinet de bibliothécaire, salle de lecture et salle de catalogue; une salle du conseil, le cabinet de l'administrateur, une salle d'attente et les bureaux du secrétariat avec antichambre.

Dans un 2^e étage étaient l'appartement de l'administrateur, celui du secrétaire, des logements d'appariteurs, un dépôt d'archives, etc.

La plus grande dimension de la façade ne devait pas dépasser 40^m, la profondeur du terrain était indéterminée.

Après lecture de ce programme, vous comprendrez que la difficulté n'était pas dans le groupement des salles. La composition du plan est nettement indiquée: on demande le tout autour d'une cour d'honneur et on ne donne que 40^m de façade. Vous aurez donc au fond de la cour d'honneur, et comme tête à votre plan, la salle de conférences avec son vestibule au-dessus duquel on pourra, au 1^{er} étage, élever la bibliothèque. Autour de la salle de conférences, régnera le musée ethnographique; les grands escaliers trouveront leur place, soit aux extrémités du vestibule, soit en avant de la grande salle. Les classes et leurs dépendances se grouperont, deux à droite et deux à gauche de la cour d'honneur que pourra fermer le portique, servant à relier le tout.

Mais, une fois le parti adopté, il fallait proportionner ces différentes salles, en rendre les accès faciles, mettre toutes choses en valeur, donner une forme à la cour et serrer de près les détails. C'était évidemment une étude d'arrangements que le programme avait en vue.

L'échelle des plans à 0.01 centimètre pour mètre l'indiquait assez, car à cette échelle chaque point veut être étudié.

La façade demandée au double exigeait aussi une grande recherche des détails. La composition en était simple; un motif de fond et deux avant-corps. L'effet ne pouvait donc être obtenu

par la silhouette ; il résidait dans la bonne percée des murs, le rapport des pleins et des vides et la hauteur relative des divers étages.

Nous verrons la prochaine fois, en donnant quelques croquis, si les concurrents ont compris de cette façon la réalisation du programme.

Je me bornerai, pour aujourd'hui, à mettre encore sous vos yeux le sujet du concours d'esquisse ; exposé en même temps que celui de composition.

Un maître-autel était le sujet proposé.

Dans l'origine, les autels chrétiens étaient de simples tables. Cette forme rappelait l'institution de la Sainte-Cène, mais la méthode la plus ordinaire, dès les premiers siècles de l'Église, fut de les placer sur des sarcophages, pour perpétuer l'usage suivi par les premiers chrétiens de célébrer les saints mystères sur les tombeaux des martyrs. Cette méthode s'est conservée jusqu'à nos jours pour la forme et pour la dévotion.

Les autels — c'est toujours le programme qui parle — varient dans leurs dispositions suivant le lieu où ils sont placés. Tantôt on les met au fond du sanctuaire, en les adossant à un retable, tantôt ils occupent le centre de l'église.

L'autel demandé aux élèves devait être isolé au milieu du transept d'une église en croix latine. Un baldaquin ou ciborium devait le surmonter et sa place était indiquée au-dessus d'un caveau ou reliquaire plus ou moins étendu et plus ou moins ouvert sur l'église.

La hauteur de l'autel était fixée à 0^m90, et la largeur du palier en avant de l'autel, à 1 mètre.

Il n'était pas interdit de traiter ce sujet avec magnificence et le style pouvait sans inconvénient être en harmonie avec celui de l'église qui appartenait à la Renaissance française.

Et voilà. Nous continuerons, samedi, nos entretiens.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

P. S. — Nous avons eu également cette semaine à l'École l'exposition des envois de Rome. Vous avez dû lire déjà dans ce journal la liste de ces envois. J'espère pouvoir en dire quelques mots la prochaine fois. L'exposition sera encore ouverte demain dimanche, 17 octobre, de 10 heures à 4 heures. Avis aux retardataires.

PORTE DE PARC A CHANTILLY-GOUVIEUX

PLANCHES 1 ET 2.

La porte ou plutôt la maison de garde qui sert d'entrée au parc de Gouvieux est d'un style très sobre de détails, comme il convient au genre de la construction, mais présente un aspect très élégant grâce à ses tourelles, ses cheminées et son grand comble, grâce aussi à la couleur fournie par le moellon, la brique et l'ardoise.

Les deux arcs superposés de la façade postérieure sont aussi d'un très bon effet décoratif dans leur simplicité.

La nature est venue compléter l'œuvre de l'architecte. Le lierre et la vigne vierge grimpent de tous côtés autour de l'édifice ; l'effet produit était prévu, et M. Langlais avait chargé la verdure de décorer la base de ses tourelles. La maison est en outre bien encadrée par les arbres qui l'entourent ; en un mot l'aspect général présente bien le caractère rustique qui sied à une habitation au milieu des bois, et l'apparence monumentale qui convient à l'entrée d'un grand château.

U. C.

LE CHATEAU DE ROUGEMONT

Avec son goût de précision scientifique, notre époque ne se contente plus de voir le côté pittoresque dans les restes que nous a légués l'architecture du passé ; elle veut connaître les origines exactes, suivre pas à pas l'histoire d'un édifice ; pour arriver à ce but, elle fouille les archives, les registres, les actes de vente qui sont les actes de naissance, de mariage et de décès d'une construction. L'archéologue est un artiste doublé d'un érudit.

L'histoire de Paris architectural a ses fanatiques, mais il existe aussi dans nos départements nombre de curieux qui s'éprennent de ces beautés un peu fanées de la pierre ; qui se complaisent dans les recherches destinées à reconstituer l'histoire architecturale de la région ; utiles travailleurs qui élèvent sans tapage un édifice considérable.

Ils sont privilégiés à côté de leurs confrères de Paris, car dans la capitale les débris se font plus rares chaque jour, et ce qu'il en reste a été trop souvent déshonoré par des transformations barbares, par des *retapages* successifs. Dans nos départements, au contraire, il n'est pas rare de retrouver de beaux types qui ont conservé leur intégrité et sont des spécimens intacts des belles époques d'architecture.

Nous reproduisons aujourd'hui, d'après les croquis relevés sur place par M. Passard, architecte à Chartres, et d'après les documents communiqués par lui, plusieurs vues et une notice historique du château de Rougemont, dans le Loir-et-Cher.

L'abbé Bordas dans son *Histoire du Dunois* (1762) donne les renseignements suivants :

« Rougemont, château et seigneurie, est à cinq cents toises de Froidmanteau ou Saint-Jean de Froidmantel. Les appels de sa haute justice sont portés à Fretteval pour ce qui regarde son ancien domaine, et, pour ce qui concerne ce qui est uni au Froidmanteau, les appels sont portés à Châteaudun.



« Jean de Rougemont, seigneur du fief des dixmes de Villeboust, vivait en 1240 ; Philippe de Rougemont et sa femme Isabelle de Montigny, en 1252 ; Guillaume de Rougemont, seigneur de Vernay et Jeanne de Voyer de Paulmy, en 1434.

« N. de Vendome le possédait en 1476, Charles de Beauclerc,

secrétaire d'État, en 1624, et actuellement (1762) Anne d'Esme, marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, y a succédé à Jean-Baptiste-Nicolas d'Esme, marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant; son père, porte-cornette blanche de France, gouverneur de Meullant, et Marie Louise-Geneviève du Bouchet de Sourches, sa mère. »

Dans les archives mêmes du château où il en a été pris copie, on trouve les curieuses indications que voici, accompagnées d'une vue cavalière et d'un plan aux armes des propriétaires, que nous reproduisons également :

« Château de Rougemont, dans le principe famille du même nom qui s'éteignit dans la maison des comtes de Vendôme; il passa ensuite dans la famille de Fors qui le vendit en 1593 à Simon Francheschi, d'une famille florentine venue en France avec Catherine de Médicis; Simon reconstruisit le château vers 1597, sa famille le garda jusqu'en 1620, peut-être 1630; la famille d'Esme de la Chesnaye, dont le chef était alors écuyer tranchant du roi, l'acheta vers cette époque, le dernier de cette famille, porte-cornette héréditaire de la maison du roi, légua la terre, peu avant la Révolution, à son cousin M. de Montsoreau, père de la duchesse de Blacas et de Mme de la Ferronnays.

« En 1686, le château de Rougemont était composé de quatre gros pavillons; au milieu existait un dôme dans lequel est une grosse horloge; le tout, couvert d'ardoises, consistait, savoir: sous terre, plusieurs offices, cuisine, fournil, boulangerie et salle du commun, la plupart desquels sont voûtés; dans la cuisine un grand puits et des caves au-dessous desdits offices; pour descendre auxquels offices, cuisine, etc., il y a un grand escalier de pierre de taille. Logement par bas composé de 6 pièces de plain pied savoir: à la droite une grande salle et une chambre, à la gauche une salle, grande chambre à grand cabinet et chambre, le tout à cheminées, de laquelle dernière chambre on peut aller aux offices et chambres par deux petits escaliers dérobés.

« Le 1^{er} estage composé à la gauche de 3 grandes chambres à feu avec une galerie qui y conduit, à la droite un grand logement imparfait au bout duquel c'est la grande chambre des filles, pour monter auquel 1^{er} appartement est un grand escalier de pierre de taille, au-dessus duquel appartement sont plusieurs chambres lambrissées et grenier, en montant auquel, sur ledit escalier il y a deux petites chambres, au-dessus l'une de l'autre, à cheminée, lambrissées et grenier.

« Au-devant une grande court carrée aux deux coins desquels sont deux pavillons couverts d'ardoises; dans celui à la gauche

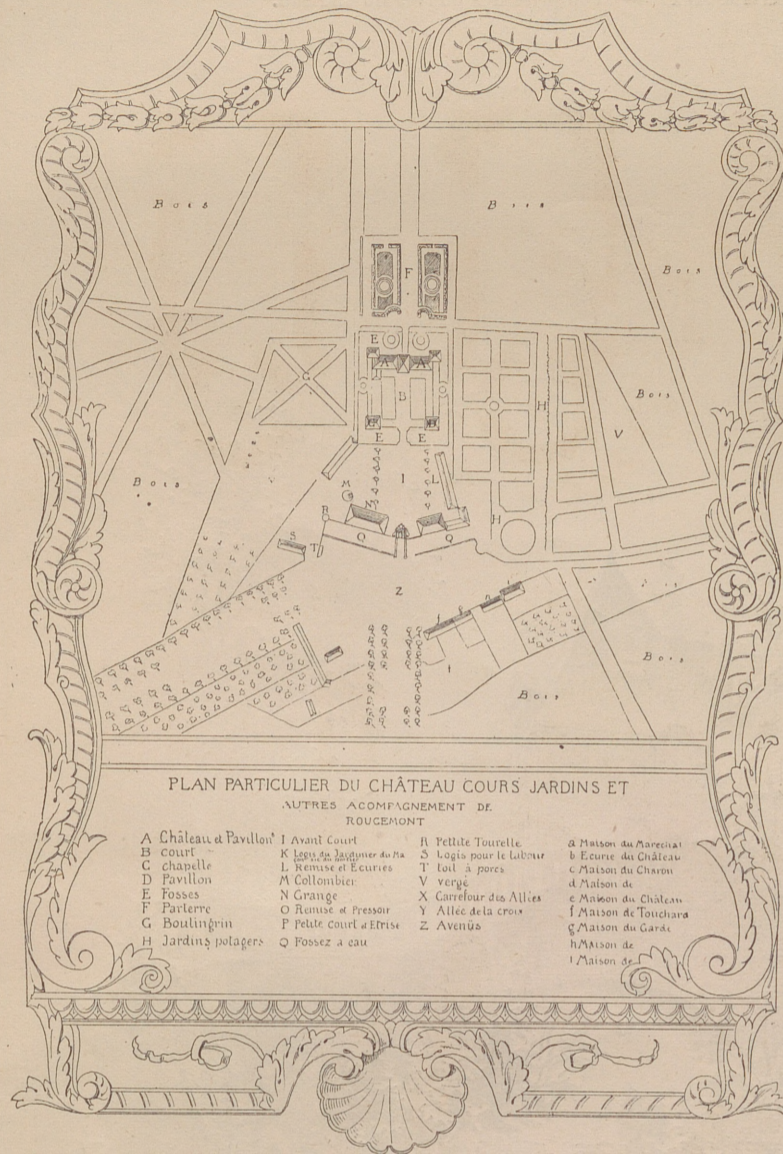
CHATEAU DE ROUGEMONT. — Vue prise des douves du château.



en entrant est une chapelle de laquelle dépend la mestairie appelée la Bluvère, assise au bourg de Brévinville et ès environs dont le revenu appartient au chapelain pour sa desserte, et l'autre sert de logement, ayant chambre basse et autre à cheminée.

« Pour entrer dans ladite court il y a un grand pont-levis avec un portail de pierre de taille ouvragé. Derrière ledit château est un grand parterre à fleurs, il y a aussi un grand pont de bois pour aller auquel parterre; laquelle court et château sont entourés de grands fossés, à côté de laquelle court est un grand jardin potager et fruitier entouré de murs; une grande basse-court composée d'un grand corps de logis qui sert de grange, pressoir, cuverie et cellier et au-dessus sont plusieurs grandes chambres et grenier, couvert de thuilles; maison du fermier, écurie et bergerie sous un même toit; écurie pour les chevaux du seigneur, couvert de thuilles, un grand colombier à pieds fait et fabriqué couvert de thuilles, un ancien jeu de paumes duquel reste seulement les murailles, avec un poulaillier dans ladite cour, toute icelle basse-court entourée et fermée de fossés et murailles avec grande porte fermante.

« La propriété s'étendait sur les paroisses de Saint-Jean Froidmantel, Saint-Claude, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Saint-Georges et de Saint-Lubin, paroisse de Clois, paroisse de Saint-Gille-de-Montigny, Saint-Avit d'Auteuil, Saint-Lubin-des-Prez, Saint-Victor-de-Fréteval, Saint-Pierre-de-Pezon, etc.



« Vendu par Françoise Chevallier, le 14 septembre 1686, femme de messire Eléonor Courtin Chevallier, seigneur de Melinz, et auparavant veuve de messire Charles de Francheschi Chevallier, en son vivant seigneur de Rougemont. Cette propriété est venue à la dame Françoise Chevallier par suite d'une adjudication faite par arrêts de nos seigneurs du Parlement intervenus entre elle et messire Joseph de Francheschi, en qualité d'héritier bénéficiaire dudit feu sieur Charles de Francheschi. Vendu 1.500 livres. »

Ainsi la date de l'édifice actuel est clairement indiquée : fin du XVI^e et commencement du XVII^e siècle.

(A suivre.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Jambe étrière. — Nécessité. — Dépense.

Il se présente une difficulté chez deux de mes clients que je dénommerai A et C.

B signifie par huissier à A et C qu'il va établir deux jambes étrières aux têtes de murs séparatifs *x, y*, conformément à la loi et qu'ils auront la moitié de l'établissement de ces jambes à payer.

Les trois immeubles A, B, C, existent depuis plus de trente ans, les murs et extrémités sur rue des murs séparatifs *x, y*, sont construits depuis cette époque en caillasse dure hourdée en plâtre

et ne menacent aucunement ruine, mais ils portent les poitrails des trois façades A, B, C, qui ont plus de 2 mètres de portée chacun.

Je conseille à mes clients A, C d'offrir à B de payer par moitié la démolition et la reconstruction des têtes ou plutôt des jambes étrières qui seront sur leur terrain respectif, à condition que B payera tous les travaux de raccords et sera responsable des risques de cette construction faite en sous-œuvre.

Tout ceci à titre de transaction seulement, voulant reconnaître la plus-value donnée par cette construction neuve sur l'ancienne. Cette plus-value j'allais jusqu'à l'estimer à la valeur entière de la demi-pile, mais par cette participation A et C n'entendaient pas se déchoir de leur droit de recours légaux pour la perturbation et les dommages que vont leur causer ces travaux.

Par leur adhésion mes clients perdent-ils leur droit de recours? ou doivent-ils refuser toute participation?

J'estime que la concession faite par A et C devrait être compensée par B, en prenant à sa charge les raccords et la remise en leur état primitif des façades et des intérieurs.

Mais l'architecte de B veut que je conduise les travaux et que je signe les ordres aux entrepreneurs conjointement avec lui pour que les responsabilités soient absolument communes et que les trois parties soient sur le même pied et, de plus, payent la construction et ses conséquences par moitié.

Je reconnais que les règlements en la matière décrits par O. Masselin, la Société centrale des architectes et autres auteurs, disent clairement qu'il faut des jambes étrières en pierre de taille au lieu de nos têtes de murs limousinées en pierre, caillasse hourdée en plâtre.

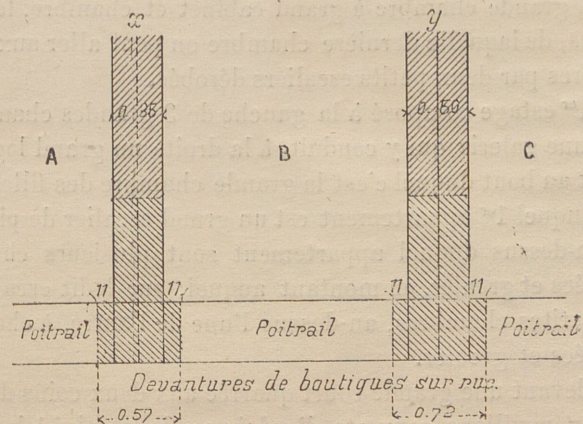
Ces auteurs ne sont pas le Code; néanmoins ont-ils force de loi devant les tribunaux? — Des avoués et avocats répondent non.

En un mot, si nos têtes de murs sont illégales, en vertu de quoi, s'il vous plaît?

A quel moment et dans quelles conditions une construction telle que celle de nos murs séparatifs, qui existe depuis plus de trente ans et qui ne menace pas ruine, peut-elle ou doit-elle être mise conforme au règlement appliqué à Paris et dans les villes dont les constructions sont élevées de 4 à 5 étages au moins.

La voirie de C est muette sur l'établissement des jambes étrières et l'usage dans le pays varie. B nous dit : je vais faire une devanture neuve, et comme les murs *x, y*, portent des *vices de construction* (en parlant des jambes étrières absentes) je veux les faire disparaître avant la pose de ma devanture pour que plus tard mes voisins ne puissent pas m'obliger à ces travaux qui m'apporteraient une perturbation; et de là il renverse les rôles en nous donnant cette perturbation.

D'abord y a-t-il vraiment un vice de construction?



Y a-t-il un texte de loi sur ce point spécial de la mitoyenneté ? *Je ne le crois pas*, et voilà pourquoi je soutiens que, puisque ces travaux n'ont un intérêt immédiat que pour B et ne sont pas commandés par la vétusté, B doit prendre à sa charge la construction entière des deux jambes étrières, plus les étalements, les raccords de toutes sortes et les risques s'il s'en produit, s'il ne veut pas accepter la transaction citée au commencement de cette lettre.

Quels règlements de voirie ou quels arrêts peuvent nous contraindre à donner purement et simplement satisfaction à B ?

Réponse. — La jambe étrière est une pile en pierre formant tête du mur mitoyen, jetant harpe dans ledit mur et comportant dossier à droite et à gauche; chacun des dossierers reçoit l'about du poitrail de la baie ouverte contre le mur.

La jambe étrière est évidemment commandée par les règles de la bonne construction, un grand nombre de règlements de voirie la rendent obligatoire, mais ces règlements n'ont qu'une valeur locale et, dans tous les cas, leur application ne peut être demandée que par l'autorité qui a compétence pour les imposer.

La nécessité de la jambe étrière n'apparaît nullement d'une manière absolue; à Paris même, dans un très grand nombre de maisons anciennes, on remarque l'absence de jambe étrière et la voirie pas plus que les voisins ne peuvent réclamer contre une semblable situation, s'il n'y a pas un intérêt majeur pour justifier cette réclamation, l'intérêt de la sécurité publique pour l'administration par exemple, et l'intérêt particulier visant la conservation du mur pour le voisin, si quelques mouvements se produisent dans la tête du mur mitoyen.

Dans une construction, en vertu du principe inscrit dans l'article 662 du code civil, un voisin peut demander l'établissement d'une jambe étrière à frais communs à la tête du mur, s'il juge que les constructions de part et d'autre obligent à cette jambe; et, l'absence de règlement local n'empêcherait pas ce voisin d'obtenir la jambe étrière, si l'expert désigné en raison des termes de l'article 662 précité jugeait, qu'au point de vue de la bonne construction, cette jambe est utile; dans une ancienne construction la situation est toute autre.

La loi n'oblige la propriété foncière aux articles relatifs au mur mitoyen que pour l'utilité des particuliers; si donc la propriété peut subsister dans l'état où elle est sans risques dommageables pour le voisin, ce voisin est sans droit pour engager une action tendant à la modification du mur mitoyen séparatif, modification nécessitée d'ailleurs par ses seuls besoins; — peu importe que le mur soit ou non conforme aux usages, le mur mitoyen est ce qu'il est. Par cela même qu'il a été édifié dans de certaines conditions, il doit continuer d'exister dans ces mêmes conditions tant que la volonté de tous les ayants droit n'intervient pas pour les modifier d'un commun accord. Peu importe donc son épaisseur, la nature de sa construction, qu'il existe ou n'existe pas à sa tête une jambe étrière: le voisin pour lequel le mur est suffisant est indemne de toute charge dans les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au mur du fait de l'autre voisin; ceci est de jurisprudence constante.

Sous la réserve des observations qui précèdent quant au droit, nous approuvons pleinement, en raison du quasi-contrat du bon voisinage, le conseil donné par notre correspondant à son client, de participer dans une certaine mesure dans la dépense de la jambe étrière à établir; mais nous lui recommandons d'exiger un compromis avant toute mise en œuvre, compromis relatant la convention dans tous ses détails et spécifiant, entre autres choses, que les travaux seront exécutés par le voisin à ses risques et périls, aussi bien en ce qui concerne les désordres qui pourraient se pro-

duire, qu'au point de vue des indemnités qui pourraient être dues pour un fait dommageable quelconque, conséquence des travaux.

Mitoyenneté. — Clôture. — Indemnité de la charge.

Sur des terrains vendus avec obligation pour chaque mitoyen de contribuer à la clôture faite ou à faire à cheval sur la ligne séparative et un premier acquéreur ayant fait construire un bâtiment à plusieurs étages avec un mur de clôture à la suite :

1° Le voisin est-il tenu à acquérir la mitoyenneté du mur de clôture seul ou la totalité de clôture comprenant aussi la partie du bâtiment (considéré comme clôture semblable) ;

2° Dans ce cas, ce voisin est-il en droit de réclamer l'indemnité de surcharge pour le surplus de hauteur du mur pignon, bien qu'il ait la jouissance d'un mur construit d'un seul jet dans des conditions supérieures à celles d'un mur de clôture ordinaire et que l'acquisition de mitoyenneté soit inférieure à l'indemnité de surcharge qu'on pourrait réclamer.

Réponse. — Si le titre dit que les voisins sont obligés à la clôture, le mur séparatif doit être acquis comme clôture. Dans la partie où il existe un mur construit pour cette destination, il ne saurait y avoir de difficulté; en ce qui concerne le pignon, ce mur doit être seulement payé dans les conditions d'un mur de clôture ordinaire, et, dans ce cas, l'indemnité de la charge n'est pas due.

Si le voisin, acquéreur de la mitoyenneté, préfère acquérir le pignon pour sa valeur réelle, il le peut assurément et, dans ce cas, l'indemnité de la charge est due conformément aux termes de l'art. 658 du code civil; peu importe que le mur ait été surélevé ou qu'il ait été fait d'une fois, la partie de mur appartenant au voisin au-dessus des héberges acquises n'en fatigue pas moins le mur mitoyen et c'est là ce qui donne lieu à l'indemnité de la charge.

L'indemnité de la charge motivée par la dépréciation que cause au mur mitoyen la partie de mur en exhaussement qui est présumée devoir en abrégier la durée par son poids, ne peut jamais évidemment égaler la valeur de la co-proprieté du mur mitoyen; c'est une indemnité de dépréciation, rien de plus. Selon les circonstances, cette indemnité peut donc varier dans des proportions énormes; elle était fixée au sixième de la valeur de l'exhaussement par la Coutume de Paris (art. 197 p. 79), mais le code n'a rien prescrit à cet égard et aucune construction sérieuse ne saurait, aujourd'hui, appliquer indifféremment dans tous les cas la formule surannée de la coutume de Paris. L'indemnité de la charge étant d'ailleurs remboursable à celui qui l'a payée lorsque celui qui l'a reçue vient à acquérir la partie de mur en exhaussement, objet de cette indemnité, on voit qu'il convient d'apporter dans le calcul de l'indemnité en question la plus grande modération.

Charpentes. — Chevrons.

La série n° 44 (charpente) dit que : les chevrons doivent être classés dans les bois assemblés.

C'est probablement pour tenir compte de ce que ces pièces sont taillées sur épure (sur herse, comme nomment les charpentiers l'épure spéciale à ce cas), que la série les classe dans les bois assemblés. Mais je crois être fondé à appliquer à des chevrons qui ne comportent aucun assemblage, seulement des coupes et des barbes, la moins-value n° 153 (bois assemblés à entailler et non à tenon et mortaise).

De même pour des pannes qui ne portent que de simples coupes en sifflet.

Suis-je dans le vrai ?

Réponse. — L'observation de notre correspondant est absolument bien fondée ; les chevrons doivent être, comme dit la série, classés dans les bois assemblés ; mais, comme ils ne sont pas assemblés à tenon et mortaise ainsi que le fait remarquer l'art. 153, il y a lieu d'appliquer la moins-value, prévue audit art. 153 de la série.

Le classement des chevrons dans les bois assemblés, dans tous les cas, est assurément peu équitable ; ainsi dans les combles où il n'existe pas d'empannons, il y a évidemment exagération ; — dans le cas signalé par notre correspondant nous admettons au contraire le classement de la série, en tenant compte bien entendu de l'art. 153.

*Le secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.*

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Bail. — Cession. — Déménagement. — Opposition par le propriétaire à l'enlèvement. — Obligation pour les cessionnaires de tenir les lieux loués garnis de meubles suffisants jusqu'à l'expiration du bail.

Le propriétaire a le droit d'exiger que les lieux loués demeurent constamment garnis pendant toute la durée du bail d'effets, mobiliers, en suffisante quantité pour garantir le paiement des loyers échus ou à échoir.

La faculté de sous-louer ne peut préjudicier en aucune façon à ses droits.

Il ne saurait souffrir, dans ses intérêts, d'un pacte tenu secret, dérogatoire au bail, ou d'une collusion entre le preneur originaire et le sous-locataire.

Le mobilier meublant du sous-locataire demeure le gage du propriétaire qui peut s'opposer à l'enlèvement dudit mobilier jusqu'à l'expiration de la location, sauf au sous-locataire, s'il y a lieu, à recourir comme bon lui semblera contre qui de droit. (Tribunal civil de la Seine, 4 avril 1886 V^e de Vougermond c. Abel Rey, frères.)

Bail. — Loyers d'avance. — Libération. — Preuve. — Prescription quinquennale. — Point de départ. — Irrecevabilité.

Quand un bail stipule que les six derniers mois de la location seront payés d'avance, cette mention ne libère pas le preneur, de ce chef, si l'acte ne porte pas en même temps quittance et s'il n'est, d'ailleurs, fait aucune preuve de paiement.

Quand ces deux termes sont réclamés à la fin du bail, le preneur ne peut invoquer la prescription quinquennale de l'article 2277 du Code civil, sous prétexte que ces loyers, payables d'avance, étaient exigibles au moment de la passation du bail, si ce dernier acte ne contient aucune stipulation, quant à leur exigibilité.

Le point de départ de la prescription est la date même, réelle et effective de ces six derniers mois de loyers. (Cour d'appel de Paris, 7^e ch., 12 avril 1886, V^e de Chazelles c. Chavaudret.)

SERRURES DE SURETÉ

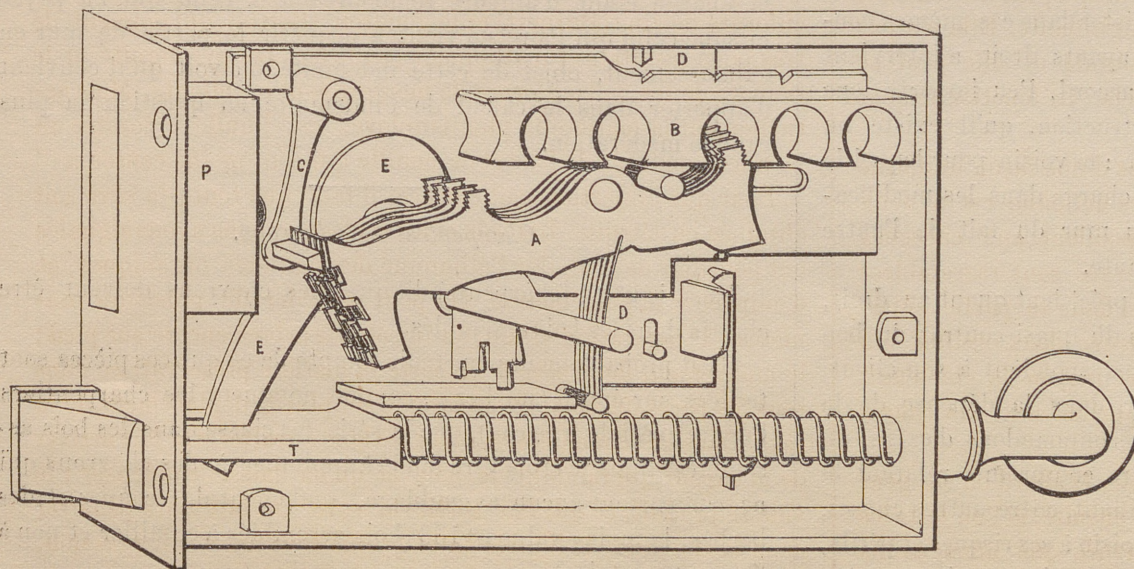
Jusqu'à présent tous les types de serrures étaient plus ou moins facilement crochetables. Les serrures à gorge les plus parfaites n'étaient pas à l'abri des voleurs qui pouvaient en prendre l'empreinte à l'aide d'une clé à panneton mobile formée de petites tiges montées sur un axe central. En introduisant avec précaution cette clé dans la serrure, les tiges étaient refoulées plus ou moins suivant les gorges qu'elles rencontraient. On pouvait alors fabriquer une clé d'après ce modèle.

Aujourd'hui, nous pouvons signaler à nos lecteurs deux serrures capables de résister à toutes les tentatives de crochetage et qui ont de plus l'avantage d'être de fabrication française, alors que jusqu'ici l'Angleterre nous avait devancés dans cette branche de l'industrie mécanique.

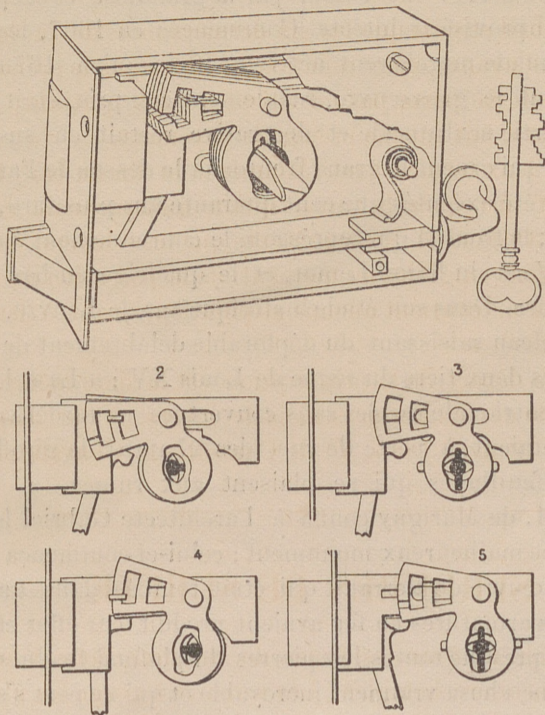
Le principe de la serrure Becht, dont nous allons parler d'abord, est applicable aux coffres-forts, aux serrures-verroux, etc. Nous donnerons seulement un dessin d'une serrure d'appartement, comme étant le type le plus intéressant pour nos lecteurs.

Dans cette nouvelle serrure, le panneton, au lieu de rencontrer des gorges présentant entre elles des différences, rencontre une surface unie dont les saillies ne s'accusent qu'une fois que la clé a commencé sa révolution, ce qui ne peut avoir lieu que si les encoches du panneton correspondent exactement aux gorges qu'il s'agit de faire pivoter. Les différences se trouvent de l'autre côté des gorges, du côté où la clé ne pénètre pas. Ces gorges sont terminées par des ancres A à deux extrémités. L'une de ces extrémités pénètre en temps ordinaire dans les encoches circulaires de la plaque porte-pêne P, de telle sorte que, si l'on pouvait manœuvrer le pêne seul, ces ancres aussitôt déplacées ne pourraient plus pénétrer dans les encoches et arrêteraient le mouvement, grâce à une autre pièce importante qui est le délateur D. Si, à l'aide d'une clé quelconque, on était parvenu à déplacer une ou plusieurs gorges, et en opérant

SERRURE DE SURETÉ, système Becht.



SERRURE DE SURETÉ, système Parisse.



une pesée sur le pêne à le faire rentrer dans la serrure, les encoches de la plaque B buteraient contre l'extrémité supérieure d'une ou plusieurs ancras dont l'autre extrémité viendrait pousser le délateur. Ce mouvement, grâce à un cliquet, arrêterait de suite la marche du pêne.

Cette serrure peut aussi ne fonctionner qu'avec le demi-tour, au moyen d'une clé spéciale qui n'agit que sur quelques-unes des gorges. C'est cette clé seule que l'on confie aux gens de service. Un délateur spécial peut aussi être appliqué au demi-tour.

Une serrure d'appartement de ce système coûte de 20 à 30 francs.

La seconde serrure dont nous voulons parler est exécutée par la maison Parisse.

Comme dans la précédente les gorges ne présentent pas de différences du côté du panneton, mais ce qui la caractérise surtout c'est l'absence de ressorts ou de contre-poids en tenant lieu. C'est ce qui permet de la placer dans des endroits humides sans crainte de mauvais fonctionnement.

Sa durée est aussi rendue plus longue puisque, les frottements étant réduits au minimum, l'usure est insignifiante. Elle n'a pas besoin d'être placée parfaitement horizontale et elle peut se mettre indifféremment à droite ou à gauche. Le fonctionnement en est très doux et n'exige aucun effort.

Dans ce système, les gorges sont évidées d'une façon uniforme dans leur partie intérieure, et la clé qui les actionne est à deux pannetons dont les saillies de l'un correspondent aux encoches de l'autre. Après l'action de la clé, ces gorges sont rassemblées par une pièce centrale formant excentrique dans sa partie supérieure. Cette pièce porte à sa partie inférieure deux oreilles qui engrènent avec les barbes du pêne. Par ce moyen la clé n'agit pas directement sur le pêne, ce qui supprime une des causes d'usure, celle du panneton.

Cette serrure est également incrochetable. D'abord on ne peut en prendre d'empreinte par aucun moyen; ensuite, si l'on jette les yeux sur les différentes positions de la serrure que nous avons représentées, on voit qu'une poussée sur le pêne ne peut le faire

rentrer que si les gorges occupent une position convenable, position qui ne peut être donnée que par la clé.

Les prix de cette serrure varient de 13 à 16 francs. La maison fait aux architectes un escompte de 25 0/0.

UN CONSTRUCTEUR.

CONSULTATIONS PRATIQUES

PRÉSERVATION ET CONSERVATION DES BOIS.

On nous écrit pour nous demander un procédé capable d'arrêter la piqure des vers dans les bois de charpente employés dans une construction depuis une douzaine d'années. Les poutres de plancher ainsi que celles des fermes de toiture se piquent d'une façon alarmante.

Le cas signalé par notre correspondant est assez difficile à traiter. On s'est plutôt occupé jusqu'ici de préserver les bois que de les soigner une fois malades. Aussi, avant de lui répondre, croyons-nous intéressant de rappeler en quelques mots les procédés employés pour assurer la durée des bois de charpente.

La principale cause de destruction consiste dans la sève, matière organique qui se corrompt d'elle-même ou bien attire les animaux destructeurs. Il faut donc éliminer cette sève soit par des moyens physiques, soit par des moyens chimiques. Le vide suivi de la pression répond au premier cas. L'immersion dans l'eau douce, froide ou chaude, a aussi donné de bons résultats. Mais les procédés chimiques sont maintenant les plus employés et les plus efficaces.

On peut les diviser en deux : les peintures et enduits, et les injections. On emploie dans le premier cas le brai liquide, le goudron, différents mastics, la peinture à l'huile et les vernis. Il ne faut pas étendre ces matières une fois la charpente en place, mais préparer chaque pièce séparément, afin de bien enduire toutes les parties des assemblages qui seront cachées une fois la pose faite. Ces procédés ne préservent que la surface des bois, et, par suite, leur efficacité est de courte durée, car l'enduit finit toujours par s'écailler et tomber.

Parmi les matières qu'on injecte dans les bois nous citerons l'eau salée, qui donne de très bons résultats, mais qui rend le bois dur, lourd, difficile à travailler et très hygrométrique. Le sulfate de cuivre (procédé Boucherie) qui est un antiseptique très énergique mais qui a l'inconvénient d'attaquer le fer des assemblages. — Le chlorure de zinc (Burnett) et le goudron (Bettla) qui donnent de très bons résultats et n'attaquent pas le fer. Le pyrolignite et le tannate de fer, le bichlorure de mercure sont excellents. Mais actuellement la matière la plus employée est l'huile créosotée ou bien les goudrons de bois et de houille qui sont moins coûteux.

Pour que l'injection soit efficace, il faut que toute la sève soit éliminée ou détruite. Les sels et les acides que nous avons signalés ont pour but de coaguler l'albumine des matières organiques, et d'empêcher la putréfaction. On peut procéder de plusieurs manières : 1° aspiration vitale; on injecte les arbres encore sur pied; le mouvement de la sève transporte la matière préservatrice dans tous les pores du bois; 2° immersion simple; 3° déplacement de la sève. Dans une chaudière on place les bois à traiter. On fait arriver de la vapeur qui ramollit le bois et qu'on laisse condenser; le vide se produit, ce qui fait sortir la sève. On fait alors pénétrer dans la chaudière le liquide antiseptique sous une forte pression, la sève est éliminée et remplacée par le liquide.

Le prix d'injection d'un mètre cube de bois est de :

Procédé Boucherie 12 à 15 francs, — huile créosotée 16 à 18, — chlorure de zinc 8, — goudron 14 à 16, — sel marin 4, — tannate de fer 8 à 12 francs.

Le hêtre et le charme sont les bois qui se laissent pénétrer le plus complètement et le plus facilement. L'orme, très lentement, mais complètement. Le chêne, le frêne et les résineux, difficilement et jamais complètement. Le peuplier et le bouleau, facilement s'ils sont très frais, mais jamais complètement.

Pour en revenir au cas signalé par notre correspondant nous lui indiquerons un remède qui a été signalé par M. Lavezzari.

On fait un mélange dans les proportions suivantes : dix grammes d'acide phénique (non pas du phénol) et dix grammes d'essence de térébenthine. Une fois le mélange fait, on trempe un pinceau très fin dans le liquide dont on introduit ainsi une goutte dans chaque trou de ver.

L'animal sort aussitôt et meurt, s'il ne reste asphyxié au fond du trou. C'est le seul moyen que nous connaissions.

Son emploi pour les pièces de charpente nous paraît long et difficile, vu les parties cachées que l'on ne peut atteindre. Peut-être notre correspondant obtiendrait-il un résultat plus rapide en badigeonnant les bois avec le mélange que nous venons de lui indiquer, mais qu'il sache bien que, s'il laisse un seul ver vivant, tout son travail aura été inutile.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le jury de l'École des Beaux-Arts vient de décerner le prix ABEL BLOUET à M. Duret, élève de M. Guadet, comme ayant obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

— Le concours de paysage historique, fondé par M. JAUVIN D'ALTAINVILLE, sera exposé au public dans la salle du premier étage de l'École des Beaux-Arts, quai Malaquais, les 18 et 20 octobre. Le jugement sera rendu le 19 octobre.

NOTES CRITIQUES D'UN PARISIEN

NOTE IV.

La colonnade du Louvre.

Edifier des monuments nouveaux, faire concourir tous les éléments de l'art contemporain à la construction des gares de chemin de fer, des Halles, des écoles et des hôpitaux, voilà qui est fort bien ; élever des statues aux hommes véritablement grands, ayant, en dehors de la politique, illustré leur pays par la splendeur ou l'utilité de leurs œuvres, voilà qui est parfaitement compris et j'y applaudis sans réserves. Je ne saurais cependant me contenter de voir notre époque agir avec tant d'intelligence et de discernement quand elle veut marquer sa trace par une création personnelle, je voudrais qu'elle eût aussi parfois l'idée de parachever des monuments commencés depuis très longtemps, et dont le caractère essentiel a été compromis, par un esprit de mesquine économie ou un dédain trop affecté pour une ancienne forme de l'art : la colonnade du Louvre est au nombre de ces édifices. Ce vaste portique, considéré jadis comme un chef-d'œuvre de l'architecture française, n'a pas manqué de détracteurs et a subi toutes les vicissitudes de la fortune. Après avoir évincé le protégé du surintendant Fouquet, l'architecte Louis Leveau, après avoir battu en brèche le fameux *Cavalière Bernini*, les deux frères Perrault, Charles et

Claude, finirent, à force d'adresse, par faire adopter leur projet. Colbert fut habilement circonvenu par notre faiseur de contes de fées, et Louis XIV fut ébloui par la grandiose conception d'un médecin improvisé architecte. Commencés en 1667, les travaux de la colonnade marchèrent activement jusqu'en 1670 ; à cette époque tout le gros œuvre, ravalement compris, était terminé, mais la partie sculpturale et décorative restait en suspens ; les sculptures qui ornent le grand fronton et le dessus de l'arcade centrale n'ont été exécutés que cent quarante ans plus tard, sous Napoléon I^{er} ; le fronton qui représente le couronnement du buste de Louis XIV est du baron Lemot, et le quadrigue en bas-relief est de Cartellier. Dans son étude historique sur le Louvre, L. Vitet fait un tableau saisissant du déplorable délabrement de ce palais pendant les deux tiers du règne de Louis XV : « La colonnade et l'aile septentrionale restées sans couverture ne tardèrent point à verdir. C'étaient, à perte de vue, des champs de giroflées et de tous ces feuillages qui se plaisent aux ruines. » Pourtant en 1755, M. de Marigny confia à l'architecte Gabriel le soin de restaurer ce malheureux monument ; celui-ci commença par s'occuper de l'œuvre de Perrault qui était tombée dans un état désolant ; les armatures en fer avaient produit leur effet et il fallut remplacer presque toutes les pierres du plafond fendues et éclatées ; « mais, chose vraiment incroyable et qui ne peut s'expliquer que par une interruption presque subite des travaux, il oublia comme Perrault d'assurer soit par des feuilles de plomb, soit par tout autre moyen, la conservation de son œuvre. La maçonnerie nouvelle resta sans couverture comme celle qu'elle avait remplacée ». Sous le règne de Louis XVI, Soufflot fit encore moins pour le Louvre, et de sérieux travaux d'achèvement ne furent vraiment entrepris que sous la direction de Percier et Fontaine, à partir de 1803.

La colonnade fut entièrement remise à neuf ; il fallut la reprendre à peu près pierre par pierre comme avait fait Gabriel cinquante ans auparavant ; seulement telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, elle est encore loin de rappeler le projet conçu par Claude Perrault, projet grandiose, tout d'apparat et de décoration, dont les somptueuses dispositions se rapprochent de celles adoptées pour la *scena* des théâtres antiques. Nous serions heureux de voir l'administration faire preuve d'intelligence et de goût en terminant, suivant les plans primitifs, une des œuvres les plus renommées de notre architecture française.

Pour cela il faudrait enlever, tout d'abord, les affreuses balustrades en fer qui relient les faisceaux des colonnes accouplées, et les remplacer par des balustrades en pierre conformes aux dessins de Perrault ; il faudrait condamner sans exception toutes les fenêtres qui donnent sur le portique et les transformer en niches ; ces niches au nombre de quatorze pourraient contenir des statues d'artistes célèbres ; de plus on aurait à garnir les acrotères du fronton central avec des figures décoratives et à couronner le sommet de ce fronton en y installant une figure équestre du génie des Arts ; cette divinité accepterait, nous en sommes certain, sans trop de mauvaise grâce, la place réservée, dans le principe, au roi Soleil. Quant à l'arcade ouverte qui surmonte la porte principale ; il faudrait cesser de la considérer comme une imposte et la débarrasser de la vulgaire grille d'appui qui la traverse : sans la boucher totalement, on l'ornerait d'un motif sculptural, dont les lignes s'harmoniseraient avec la forme cintrée du cadre de pierre.

On se hâterait aussi d'enlever au rez-de-chaussée les quatre candélabres assez *mostocs* qu'on a placés dans l'axe des socles en pierre destinés à recevoir les statues allégoriques des quatre parties du monde. Il paraît que la cinquième partie du monde ayant réclamé contre l'oubli coupable dans lequel on l'avait

laissée, on a jugé prudent de ne pas favoriser mesdames ses sœurs, et les socles sont restés vides. A la place de ces représentations continentales, des groupes personnifiant la Peinture la Sculpture, l'Architecture et la Gravure pourraient venir s'y asseoir sans trop de déraison.

L'architecte Antoine Rondelet, l'ancien conservateur du dépôt des marbres, fils de l'auteur de l'*Art de bâtir*, avait déjà, en 1856, consigné dans une brochure in-8° diverses observations sur la colonnade du Louvre; il réclamait aussi l'achèvement de ce monument suivant les plans primitifs, mais pourtant d'une façon moins absolue que nous ne le faisons aujourd'hui. Cet opuscle, imprimé à la suite des victoires de Crimée, se ressentait de la préoccupation de flatter le souverain régnant, en demandant que les quatre socles de l'entrée principale fussent décorés en y plaçant les captifs en bronze de Martin Desjardins, provenant du monument élevé à Louis XIV, sur la place des Victoires, et l'auteur terminait en disant :

« Indépendamment de l'avantage de réaliser, aux yeux du public et dans l'intérêt de l'art, le projet de Perrault, dans toute la magnificence qu'il devait avoir, l'addition de ces glorieux accessoires recevrait encore aujourd'hui une signification précieuse par la coïncidence du moment de leur exécution avec celui où la France vient de recueillir par ses armes de nouveaux et impérissables titres à l'admiration de la postérité. »

Ce que je demanderais, moi, pour finir, ce serait de rappeler, par une inscription gravée sur le grand tableau de pierre surmontant le quadrigue de Cartellier, que la Convention nationale a converti le palais des rois en palais des arts. Cette inscription puisse-t-elle devenir un *palladium* pour le musée de nos trésors nationaux, et empêcher, dans l'avenir, le renouvellement des funestes attentats qui ont détruit la bibliothèque du Louvre et menacé nos chefs-d'œuvre, pendant la semaine de flammes de 1871!

Jehan DE LUTÈCE.

CONCOURS

CONCOURS A PARIS POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert, à la date du 1^{er} octobre 1886, entre tous les architectes français, un concours public pour la construction d'une École primaire supérieure de jeunes filles et d'une École Maternelle sur un terrain communal situé rue des Martyrs, 63.

Le concours sera clos le 1^{er} décembre 1886.

ART. 2. — Les clauses et conditions de ce concours sont déterminées dans les programmes susvisés qui resteront annexés au présent arrêté.

ART. 3. — Les documents nécessaires à la rédaction du projet seront remis, contre récépissé, aux concurrents ou à leurs mandataires, dûment autorisés, par le premier bureau de la Division d'Architecture (Direction des Travaux), tous les jours de *midi à 4 heures*, du 1^{er} au 31 octobre 1886, excepté les dimanches et jours fériés.

ART. 4. — Les projets présentés feront l'objet d'une exposition publique.

Ils seront jugés par un Jury composé :

Du préfet de la Seine ou de son Délégué, Président, et de neuf membres, savoir :

- Trois Membres nommés par le Conseil Municipal ;
- Trois Membres désignés par l'Administration ;
- Trois Membres élus par les concurrents.

ART. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes prescrites pour les Actes administratifs.

ART. 6. — Le Directeur des Travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*, et dont ampliation sera adressée :

- 1° A la Direction des Finances, en double expédition ;
- 2° A la Direction des Travaux (Division d'Architecture, 1^{er} bureau).

CONCOURS DE MEAUX

Sur la demande du maire de la ville de Meaux, la Société centrale a nommé membres du jury du concours pour l'agrandissement du collège : MM. Hénard, Normand, Raulin, et comme suppléants MM. Daumet et de Joly.

VILLE DE NEVERS

1^{er} Prix. — 1,500 fr. MM. Bouveault et Camuzat, architectes à Nevers. Devise : *Ad artem, pro arte.*

2^e Prix. — 1,200 fr. MM. Massillon-Rouvet et Schmitt à Nevers. Devise : *Aiguillon.*

3^e Prix. — 800 fr. M. Lucien Leblanc, architecte à Paris. Devise : *Spes.*

Des mentions honorables ont été accordées par le jury :

1° A M. Dominique, architecte à Nevers. Devise : *Opulence.*

2° A MM. Massillon et Schmitt. Devise : *Clèves.*

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Il a été arrêté par le comité administratif de l'Exposition de 1889, que pour donner satisfaction à une demande faite par les habitants du Gros-Caillon et de Grenelle, une large voie de communication serait ouverte à travers l'Exposition entre ces deux quartiers, et qu'elle ne serait supprimée qu'à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

M. Alphand, directeur-général des travaux, a annoncé qu'il avait complètement installé son secrétariat et les services techniques au pavillon Rapp, avenue de La Bourdonnais.

Les services en question comprennent : les bureaux de M. Barlet, ingénieur en chef adjoint au directeur-général; ceux de MM. Bouvard, Dutert et Formigé, architectes; ceux de M. Contamin, ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques.

La tour colossale sera placée entre le pont d'Iéna et le square qui précédera l'Exposition. L'écartement entre chaque angle sera de 100 mètres d'axe en axe; les piliers reposeront sur des massifs de 30 mètres de côté, descendant jusqu'au bon sol.

Le premier étage sera placé à 60 mètres au-dessus du sol. A ce niveau il y aura une galerie de 15 mètres de largeur. Sa superficie sera de 4,200 mètres. Elle sera employée en salles de café, restaurants, etc.

Au deuxième étage, à environ 150 mètres de hauteur, on trouvera une seconde salle vitrée réservée aux expériences scientifiques.

Le poids est de 6,000,000 de kilogrammes. La pression sur le sol sera de 2 kilog. et par conséquent inférieure à celle que donnent les constructions ordinaires de Paris.

La tour pourra supporter normalement une pression de 400 kil. par mètre carré, correspondant à une poussée totale de 3,000,000 de kilogrammes. Les plus fortes tempêtes observées à Paris n'ont jamais exercé un effort de plus de 150 kil. par mètre carré.

Les oscillations de la tour seraient, au sommet, sous la pression de 400 kil., de 0,75.

Les fondations seront achevées avant les premières gelées. Les maçonneries seront prêtes dans les premiers jours de l'année prochaine. A la fin de l'année 1887, les 60 premiers mètres seront montés, c'est la partie la plus difficile et la plus délicate.

Les 240 mètres qui suivront seront en place, fin 1888.

Le choix des ascenseurs n'est pas encore définitivement arrêté.

NOUVELLES

ÉTRANGER

Inauguration du Palais fédéral de Justice à Lausanne. — L'inauguration du Palais fédéral de Justice, à Lausanne, a eu lieu en présence des autorités fédérales, du corps diplomatique, des représentants de la plupart des cantons des délégués des Universités suisses, et au milieu d'un immense concours du public lausannois.

Le Palais fédéral de Justice est situé sur un emplacement que l'on peut considérer comme un des plus beaux de la Suisse. De la hauteur de Montbenon, on embrasse la grande nappe du Léman sur toute son étendue, et l'on jouit pleinement du contraste frappant que forment les riants coteaux du vignoble vaudois avec le paysage sombre et grandiose des Alpes de la Savoie. Entouré d'un élégant jardin anglais et d'une allée d'arbres plus que séculaires, le palais présente un aspect des plus agréables, et, à part quelques légères critiques de détail, on n'a eu que des témoignages de louange et d'admiration pour l'impression grandiose produite par la façade Renaissance, le beau style dorique qui règne sur tout le pourtour du palais, et le bon goût qui a procédé à l'aménagement et à la décoration de l'intérieur.

La statue de Ramsès. — La statue colossale de Ramsès II, qui fut offerte à l'Angleterre au commencement de ce siècle, en même temps que l'aiguille de Cléopâtre, et qui gît encore enterrée à Memphis, sera transportée à Londres l'année prochaine. Le gigantesque monument antique sera placé dans le voisinage de l'« Albert Hall », les quais ne présentant pas, comme pour l'aiguille, une situation convenable. On estime que, pour dégager la statue, l'emballer et la transporter, il faudra sacrifier au moins 5,000 livres sterling, les difficultés du chemin étant énormes.

DÉPARTEMENTS

Travaux à Bordeaux. — M. de Freycinet a promis que dès son retour il s'entendrait avec le ministre des travaux publics pour donner une prompt solution à l'amélioration des passes de la Garonne et à la construction de la gare du Midi.

Une première partie de ce grand travail est en voie d'exécution. Il consiste à draguer le fleuve sur un parcours de plusieurs kilomètres au-dessus de l'île Cazan, à creuser un chenal, à rectifier les petites îles à l'embouchure de la Dordogne et de la Garonne.

Cette entreprise est confiée à deux entrepreneurs parisiens, MM. Vermandon frères. La dépense prévue s'élève à 17 millions.

Le travail réclamé par le département de la Gironde n'est que la continuation de cette première opération. Il est évalué à la somme de 60 millions.

Travaux à La Rochelle. — Les travaux se divisent en deux catégories distinctes, ceux qui incombent à l'Etat et ceux dont la Ville a pris charge.

Les travaux exécutés par l'Etat sont :

- 1° Le bassin de la Pallice ;
- 2° Le raccordement de ce bassin par une voie ferrée avec la gare actuelle ;
- 3° Le prolongement de la route nationale n° 22 jusqu'au nouveau port.

Les travaux exclusivement à la charge de la Ville sont :

- 1° L'assainissement et le percement du front Ouest ;
- 2° Les voies d'accès au nouveau port ;
- 3° L'agrandissement de l'abattoir ;
- 4° La création de nouvelles écoles et de nouveaux cimetières ;
- 5° Enfin l'importante question de l'adduction des eaux de Périgny dans la section de Laleu.

Le raccordement de la gare actuelle avec le bassin de la Pallice peut être considéré comme décidé ; le projet définitif a été adopté par le conseil général des ponts et chaussées et par la commission mixte des travaux publics.

En ce qui concerne les travaux municipaux, il ne reste plus à terminer que les deux nouvelles voies au fond de la place d'Armes et de la rue de la Monnaie. Ces grandes artères seront livrées à la circulation au printemps de l'année prochaine.

La deuxième catégorie des travaux municipaux se présente aujourd'hui comme suit :

Égout collecteur à la Genette	20,000 fr.
Expropriations à la Genette pour plan d'alignement	75,000
Adduction des eaux de Périgny à Laleu et à la Pallice	300,000
Exécution du réseau vicinal de la Pallice	150,000
Transformation de Saint-Nicolas en entrepôt de douanes	15,000
Construction d'une chapelle à Tasdon	30,000
Réfection de la passerelle Ville-neuve	10,000
Ensemble	600,000 fr.

PARIS.

Décoration de la Sorbonne. — Les deux frontons de la nouvelle Sorbonne représentant, l'un, la Faculté des sciences, l'autre, la Faculté des lettres, viennent d'être confiés à deux artistes éminents : MM. Chapu et Mercié. L'exécution de ces sculptures coûtera 60,000 francs.

La façade comprendra huit statues en pierre de 2^m 75, qui représenteront la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, la Géographie, les Mathématiques, les Sciences naturelles, la Physique et la Chimie.

Elles sont évaluées à 5,000 francs chacune et sont confiées à MM. Marqueste, Hiolle, Albert Lefevre, Injalbert, Carlier, Cordonnier, Suchet et Pain.

La Butte Montmartre. — On a parlé ces jours derniers de nouveaux éboulements survenus dans la partie de la butte Montmartre qui avoisine les rues Ronsard et André-del-Sarte. Ces mouvements de terrain n'ont eu qu'une importance très relative et, d'ailleurs, les travaux considérables qui sont entrepris depuis plusieurs jours sur ce point sont déjà assez avancés pour qu'aucun danger sérieux ne soit à craindre.

Les travaux en question qui consistent dans la construction de deux solides murs de soutènement destinés à compléter celui qui n'a été qu'amorcé jusqu'à présent, donnent à cette partie de la butte une physionomie véritablement pittoresque.

Du haut de la rue Lamark, qui domine ce chantier, où travaillent plus de cent ouvriers, on aperçoit çà et là, occupant les diverses couches de terrain, de larges et fortes barrières

formées de grosses branches d'arbres encore garnies de leurs feuilles. Ces barrières, ont été établies pour arrêter le glissement des terres et permettre la construction de plates-formes sur lesquelles sont amenés les matériaux d'extraction de vingt-quatre puits creusés en pleine butte.

Ces puits, dans lesquels on coulera du béton pour servir de base à de solides piliers qui seront ensuite reliés par d'énormes voûtes, sont déjà creusés pour la plupart.

D'ici à trois mois environ, les murs de soutien seront construits et l'on pourra s'occuper alors de l'aménagement du square dont la création a été décidée depuis longtemps, et qui fera comme un piédestal de verdure à l'église du Sacré-Cœur.

Des rocaillies seront disposées de tous côtés, on construira une grotte, on creusera une rivière qui, partant du sommet de la butte s'étendra en serpentant jusqu'à la place Saint-Pierre.

Enfin, cet ensemble formera le square le plus original, du haut duquel se déroulera au pied du promeneur un panorama superbe, tout Paris et au fond les hauteurs de Montrouge.

Dégagement de la gare Saint-Lazare. — La démolition des maisons rue d'Amsterdam est commencée depuis lundi dernier. C'est par le n° 36, à l'angle du passage Tivoli, que l'opération a été entamée. Le terrain doit être complètement déblayé le 15 décembre prochain.

Le Métropolitain. — La commission des chemins de fer doit être convoquée dans quelques jours, pour traiter la question du Métropolitain. M. Baihaut, ministre des travaux publics, saisira cette commission et les Chambres d'un nouveau projet de chemin de fer métropolitain modifié par suite des résolutions prises par le Conseil municipal de Paris. On espère que cette discussion sera très courte et que l'on pourra obtenir promptement une solution afin que les sections principales du Métropolitain puissent être inaugurées lors de l'exposition de 1889.

Travaux de Paris. — Les plans parcellaires des opérations suivantes viennent d'être mis à la disposition du public dans la mairie des arrondissements respectifs :

- Achèvement de la rue de Tolbiac ;
- Élargissement de la rue Ordener ;
- Achèvement de la rue Caulaincourt ;
- Prolongement de la rue de Reuilly ;
- A Courbevoie, est déclarée d'utilité publique l'ouverture, commune de Courbevoie, du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 7.

AVIS

Nous offrons à nos abonnés de la 1^{re} année au prix de 1 franc (*Envoi franco*) :

1° **Couverture** pour le volume texte, papier de luxe, impression deux couleurs ;

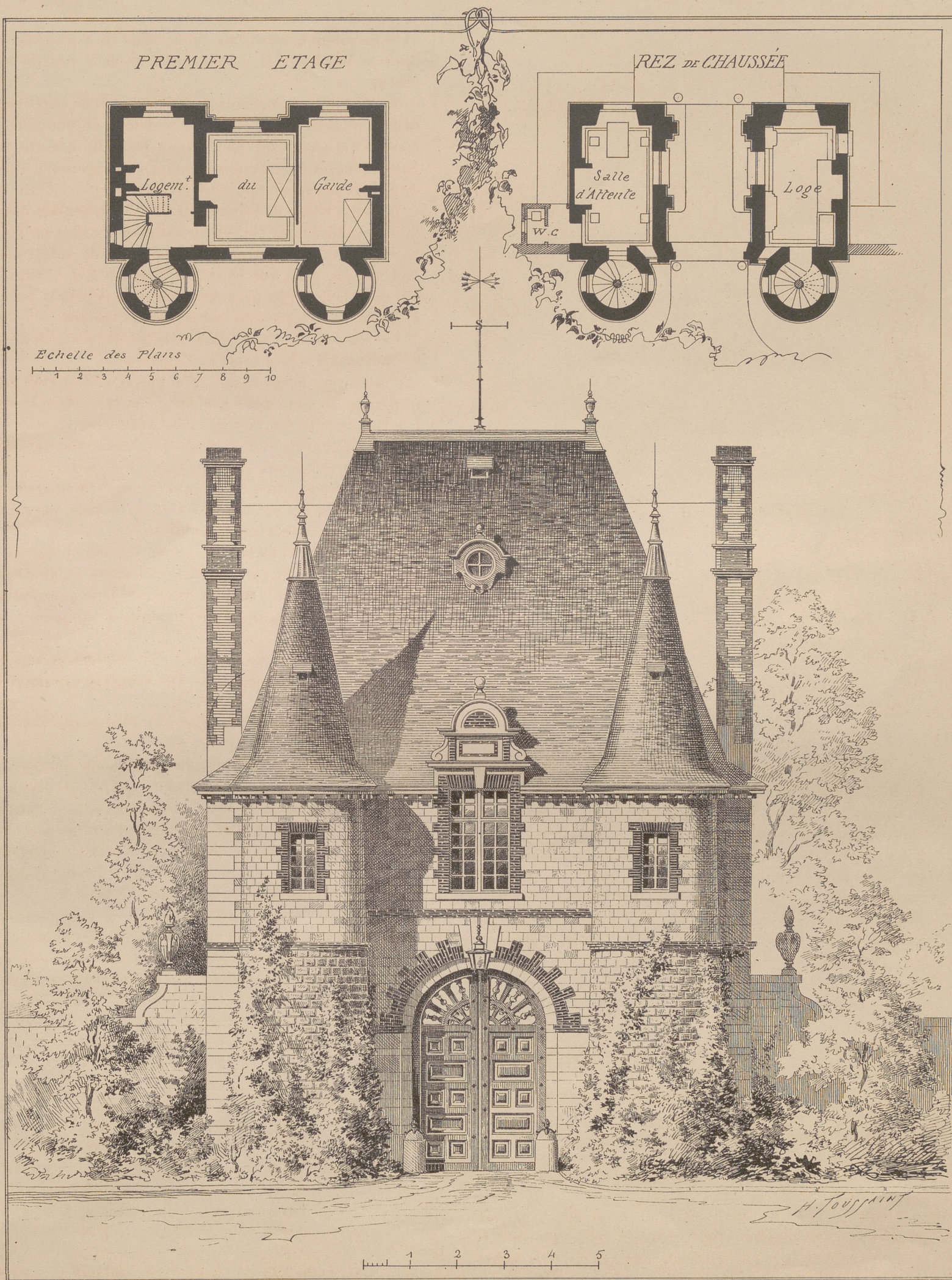
Titre,

Faux titre,

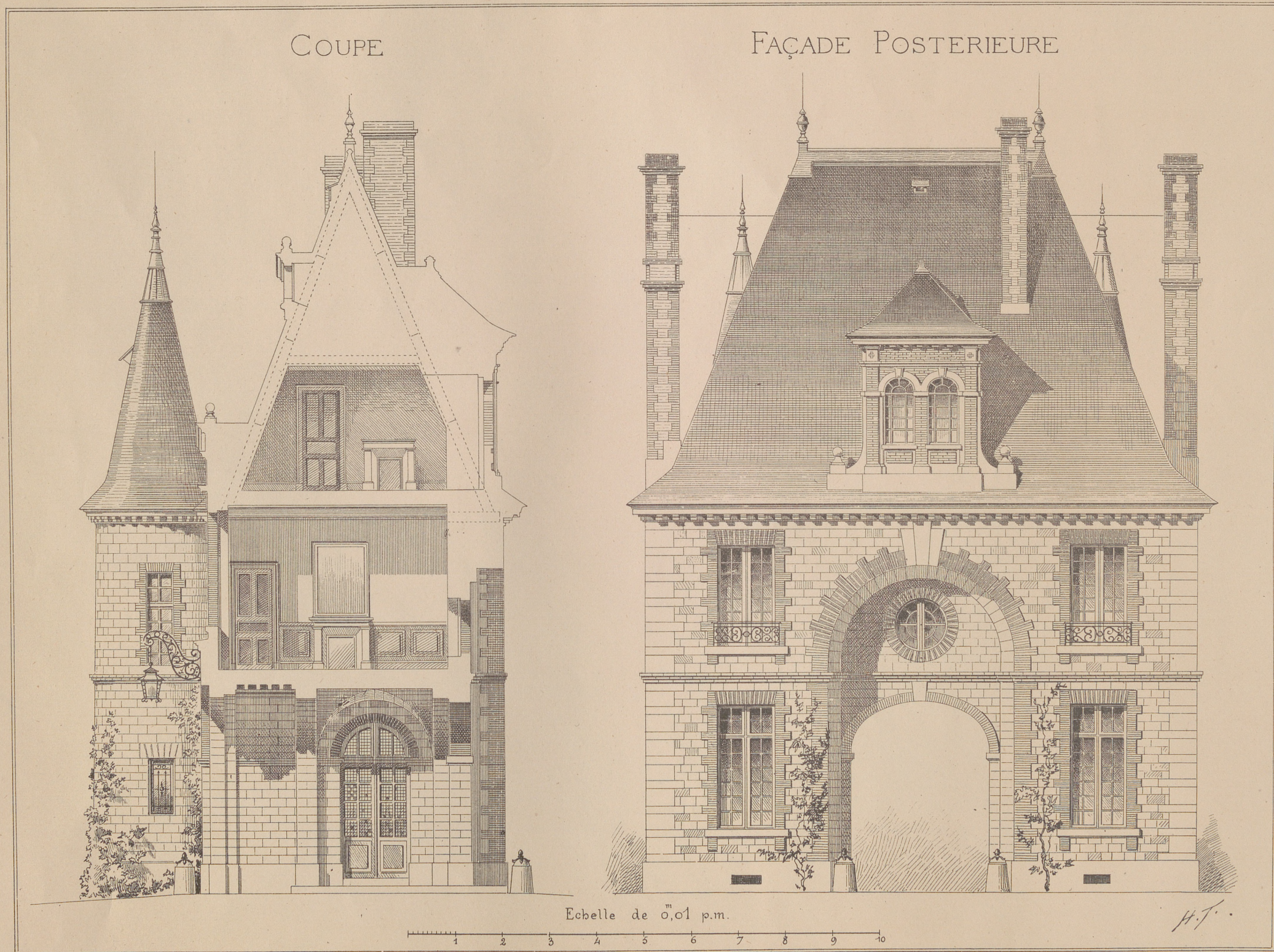
Tables pour le texte et les dessins dans le texte.
2° **Enveloppe-chemise** pour les planches hors texte sur même papier, avec

Titre et faux titre, impression deux couleurs,
Table spéciale des planches.

Le Gérant : P. PLANAT.



PORTE DU PARC, A CHANTILLY-GOUVIEUX (OISE). ARCHITECTE: M. LANGLAIS.

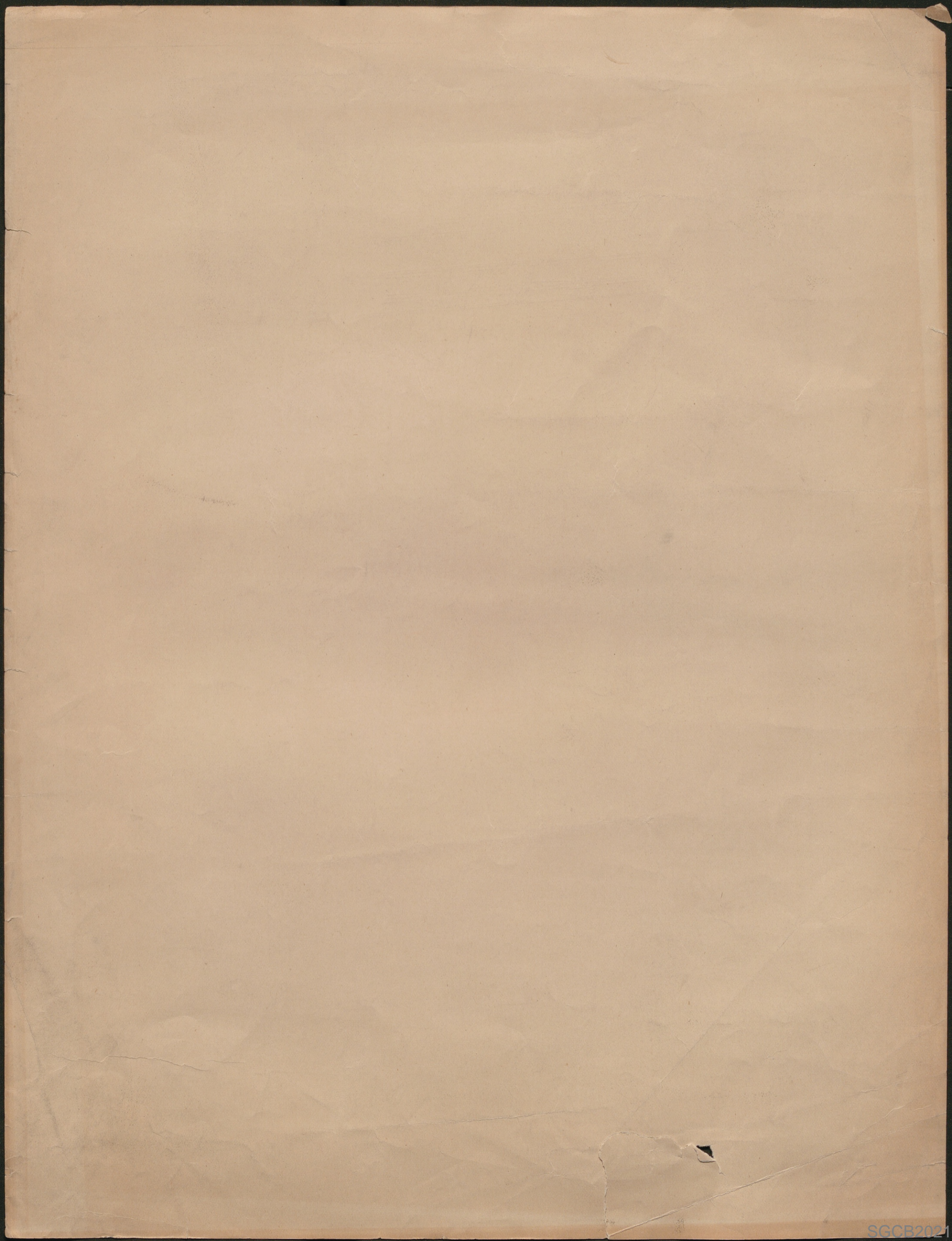


PORTE DU PARC, A CHANTILLY-GOUVIEUX (OISE). ARCHITECTE: M. LANGLAIS.



SALLE A MANGER
HÔTEL ALEXANDRA

HÔTEL DE VOYAGEURS, à MENTON (ALPES MARITIMES) ARCHITECTE: M^R RIVES.



MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 30/0 d'escompte

Cours du 6 au 13 octobre 1886 (Divers changements)

100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 kil	ÉTAIN				100 kil
Cours à partir du 3 octobre 1886.					Cours à partir du 21 septembre 1886.				
En lingots. 2 ^e qual. 115 » — 1 ^{re} qual. 122 25					Banca en lingots 285 »				
Cours à partir du 3 octobre 1886.					Anglais id. 275 »				
En planches, — mesures du com. 140 »					Cours à partir du 1 ^{er} juin 1886.				
					En baguettes, plus-value. 5 »				
					En tuyaux 330 »				
					Cours à partir du 11 octobre 1886.				
					En feuilles (pour tout usage) 360 »				
					Le rouleau (étain pur contre l'humidité de 4 feuilles de chacune 2,00 X 0,50. Poids du rouleau 14000 Surface, 4.00. — Poids du mètre, 0 ^e 250. Prix: le mètre »				
					PLOMB				
					Cours à partir du 5 juillet 1886.				
					En saumons 35 »				
					Cours à partir du 1 ^{er} juin 1886.				
					En tables ou tuyaux ordinaires 44 »				
					Tuyaux de 0,010 à 0,019 47 »				
					TUYAUX DOUBLES D'ÉTAIN				
					Cours à partir du 9 mars 1883.				
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)				
					épaisseur $\left\{ \begin{array}{l} 5 \text{ m/m } 1/2 \text{ et au-dessus} \dots 90 \text{ »} \\ 4 \text{ m/m } 1/2 \text{ et } 5 \text{ m/m} \dots 95 \text{ »} \\ 3 \text{ m/m } 1/2 \text{ et } 4 \text{ m/m} \dots 100 \text{ »} \\ \text{millimètres } \left\{ \begin{array}{l} 3 \text{ m/m et au-dessus} \dots 110 \text{ »} \end{array} \right.$				
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne. » 50				
					VIEUX PLOMB				
					Cours à partir du 25 juillet 1886.				
					Vieux pour échange, les 104 kilos. 10 0/0				
					Prix marchand, les 100 kilos, planches et tuyaux 28 50				
					Fondus. 26 50				
					ZINC				
					Cours à partir du 2 octobre 1886.				
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq. 40 »				
					Cours à partir du 20 août 1885.				
					Laminé du n ^o 8 à 26. 58 »				
					Ondulé. 58 »				
					A Bray (Eure), à Harfleur (Seine-Inférieure), Maison Hubin, 58 »				
					VIEUX ZINC				
					Cours à partir du 18 juillet 1885.				
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé » »				
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne. 28 »				
					Prix marchand zinc de couvertures 25 »				
					Chiffonnier 21 »				
					ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE				
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.				
					Cours à partir du 1 ^{er} février 1884.				
					A 30 jours. Escompte 3 0/0.				
					N ^o 7 épais 0 ^m /35 poids au m. c. 245 72 50				
					8 — 0 ^m /40 — — 280 70 »				
					9 — 0 ^m /45 — — 345 67 50				
					10 à 14 — 0=50 à 0=82 — — 345 à 5474 65 »				

Largueur	Longueur	Épaisseur en 10 ^e de millim.	Poids par feuille
1 15	1 40	6/10	8.500
1 30	2 »	7/10	15.000
1 30	2 30	8/10	20.000
1 20	3 30	8/10	30.000
1 20	4 »	9/10	40.000

Pour toutes ces épais. et au-dess. 140 »

TUYAUX. — (Brasés de 4^e m/m de diamètre, 2 m/m d'épaisseur et au-dessus 170 »

Chaque 1/4 de millimètre d'épaisseur en moins, plus-value 5 »

Chaque 5 millimètres de diamètre en moins, plus-value. 10 »

BARRES. — Rondes ou carrées de 0,014 m/m à 60 m/m. 140 »

Cours à partir du 8 juin 1886.

Tubes étirés sans soudure, prix de base. 200 »

CUIVRES JAUNES

Cours à partir du 8 octobre 1886.

En planches, 2^e qual. 125 — 1^{re} qual. 130

Fils de laiton en bottes, prix de base 125 »

Cours à partir du 26 mai 1886.

Tab. en lait. étirés sans soud. pr. de base. 170 »

CUIVRES VIEUX EN REPRISE

Cours à partir du 19 juillet 1886.

BRONZE ET CUIVRES

Vieux bronze mécanique. 90 »

De robinetterie ordinaire 80 »

Cuivre rouge en échange 90 »

id. id. prix marchand 90 »

id. id. étamé — 80 »

id. id. tournure. 65 »

id. jaune dit de campagne échange. 45 »

id. id. prix marchand 45 »

id. id. rognure de planche dit pendant neuf 70 »

id. id. tournure. 35 »

id. id. tout-venant en échange. 60 »

Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.

NOTA. — Lire dans la partie non officielle la Revue commerciale qui renferme des renseignements complets relatifs aux matériaux employés dans la construction. (Reproduction interdite.)

et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en deux lots, des travaux de couverture et plomberie et de pavage et asphalté à exécuter à l'entrepôt du quai Saint-Bernard (3^e arrondissement), lequel travaux sont évalués à 472,034 francs, savoir :

1^{er} lot, Couverture et plomberie, évaluation 44,336 francs, frais approximatifs d'adjudication 800 francs ; 2^e lot, Pavage et asphalté, évaluation 430,698 francs, frais approximatifs d'adjudication 2,000 francs.

Les plans, les devis, les cahiers des charges et les séries des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1^{er} bureau de la Division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (des dimanches et fêtes exceptés), de 4 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.
Par le Préfet :
Le secrétaire général de la préfecture,
Signé : CH. FAVALELLI.

FAILLITES

5 octobre. — Viel, hôtel meublé (965). — Percé, vins (966). — Boijegrain, vins (987). — Michaud, limonadier (968). — Louvet, boulanger, (969). — Mullard, vins (970). — Freyssenot, commissionnaire en marchandises (974). — Esser, fondeur (972). — Mora, vins, (973). — Hemard, boulanger (974). — Giroit, vins (973). — Gallois, vins (976).
6 octobre. — Bertin, bières et cidres (977). — Redier, horlogerie (978).
7 octobre. — Piquet, cafés (979). — Gilbert, cierges (980). — Chazeirat, cordier (984). — Ferouelle, plomberie, (9 2). — Aubry, vins (983). — Gire, restaurant (984). — Damballe, boulanger (985).
8 octobre. — Worms, nouveautés (986). — Succaud, vins (987). — Ramon et comp., distillateurs (988). — Begue, bijoux (989). — Pournier, épicier (990). — Picq, vins (991). — Fric, vins (992). — Simon, représentant de commerce (993). — Vallet, vins (994).
9 octobre. — D^eme Saulé, carreaux, mosaïque et ciment (995). — Rulleau, entrepreneur peinture et vitrerie (996). — Pauvert, fabricant de meubles (997). — Fleurey, marchand de vins (998). — Bayon, serrurerie (999).
11 octobre. — Kemf, marchand de vins (1000). — Dame Lévy Sarah Worms, bijouterie, (1001). — Buisson, charbonnier (1002). — Morel, marchand de vins (1003). — Morin et comp., commerce de nouveautés (1004).
12 octobre. — Madame Bonneval, modes (1005). — Beau Louis, boulanger (1006). — Capeder, liquoriste, 1007. — Paillet, vins (1008). — Bonnet, vins et épicerie (1009). — Mignard, marchand de cidre (1010). — Serin, boulanger (1011). — Passaguay, changeur, rue Le Peletier (1012).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉS. — Defaucambergé et comp., cabinet d'affaires rue d'Hauteville, 82. — Société de pavage et des asphaltés de Paris, place Vendôme, 46. — Crédit Foncier Mutuel, place Vendôme, 46. — Buisson et Connay, cabinet de contentieux, rue Jean-Jacques-Rousseau, 43. — Bourrat fils et Thély, entreprise de maçonnerie, rue des Boulets, 104. — Gianocca et Brusaferrì, entrepreneurs de vitrerie, 45, rue Pastourelle.
DISSOLUTIONS. — Provot et fils, banquiers, rue Sainte-Cécile, 10. — Marie fils et comp., menuiserie, rue Spontini 28 bis. — Société générale des Soufres, 49, rue Louis-le-Grand. — Pigeot et Petel, entrepreneurs de menuiserie, 29 rue Poissonnière.

NOTA. — Le Moniteur Général est honoré de nombreuses souscriptions d'abonnements émanant des différents Ministères, de la Préfecture de la Seine et des Préfectures départementales, des principales Municipalités, des Chambres de commerce, des Tribunaux civils, consulaires, des Justices de paix, de M. H. les Notaires de Paris et des départements, des grandes Administrations industrielles et financières, des Bibliothèques publiques et professionnelles, des Chambres syndicales, etc., etc.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Paris. — Rue des Orteaux, 99 et 104. — Acq., M. Poirée, 28, rue de la Croix-Saint-Simon (23,000). — Rue Championnet, 226 et 228 (350 m. 70). — Acq., M. Ligrist, 77, rue de Turbigo (126,000). — Rue Montbrun, 49 (140 m.). — Acq., M. Prudhomme, à Nerville (Seto) (64,050). — Avenue de Châtillon, 47. — Acq., M. Permot, 44, route de Châtillon, à Montrouge (50,000). — Rue Lecourbe, 104, (830 m.) — Acq., M. Hauffmann, 7, rue Valadon (69,550). — Rue d'Abbeville, 17, angle de la rue Baudin (295 m 52). — Acq., M. Coudert, 91 faubourg du Temple, (387,050). — Rue Michel-Bizot, 102 (820 m. 52). — Acq., M. Mauplot, 64, rue du Rendez-Vous (40,050), — Rue de Jouy, impasse Gédépine, 5 et 7. — Acq., M. Lefrançois, à Tonnerre, (Yonne) (40,000) — Rue des Maronites, 24. — Acq., M. Bertrand, 13, avenue Ledru-Rollin (33,500) — Angle de la rue de la République et de la rue du 14 juillet, 8. — Acq., M. Laynaud, 15, rue du 14 Juillet, aux Lilas (7,600), — Avenue de Saint-Mandé, 110, boulevard Sout et rue du Niger, (1,249 m. 40). — Acq., M. Firmin, 1, rue de Rivoli, à Paris (67,050). — Rue des Sauteurs, 25 (285 m. 60). — Acq., M. Baudry, 45, rue d's Saints-Pères, et M. Baudry, 26, rue de l'Université (64,840). — Rue Damesme, impasse Baudrant, 3 (131 m. 82). — Acq., M. Jolivet, 122, avenue d'Orléans (2,050). — Rue André del Sarthe, 13 (1,164 m. 80). — Acq., M. Vavasseur, 6, rue Castellane (125,000).

TERRAINS

Paris. — Rue du Volga, 40, près de la rue d'Avron, et la rue des Grands-Champs, 41 (3,225 m.). — Acq., M. Colet, 47, boulevard de Charonne (46,000) — Rue Jacques-Cartier, 4 (444 m.). — Acq., M. Sigrist, 77, rue de Torbigo (18,500). — Rue du Bouquet-de-Longchamp, 24 bis (47 m. 8). — Acq., M. Letard, 17, avenue Malakoff (7,500). — Avenue de l'Alma, sans numéro, mais devant porter le n^o 9 (1,035 m. 28). — Acq., M. Latruffe, 23, avenue Marceau (450,000). — Rue Championnet, 19 (160 m. 26). — Acq., M. Menaut, syndic de la faillite de M. Saquet, 53, boulevard Barbès (23,000). — Rue Amélie, 5 et 5 bis, passage Jean-Nicot, 6 (227 m. 20). — Acq., M^{me} Monnet, 3 bis, rue Amélie.
Puteaux. — Rue de la République, 38 (maison de 285 m. 50). — Acq., M. Lefranc, 71, rue Arago, à Puteaux (26,500).
Malakoff. — Rue du Chemin-de-Fer ou Chemin latéral (terrain de 2 arcs 71 cent. 90. — Acq., la commune de Malakoff (1,087,44).
Clichy-la-Garenne. — Boulevard National, 3 (106 m. 40). — Acq., M. Lecelles, 6, passage Mussard, à Levallois-Perret (3,500).
Levallois-Perret. — Rue de Gravel, 33 (maison). — Acq., M. Michaut, 48, rue Perronet, à Neuilly (15,000).
Nogent-sur-Marne. — Avenue de Bry, 425 (propriété de 4,405 m.). — Acq., M. Tatin, à Nogent-sur-Marne (30,500).
Saint-Ouen. — Rue de la Chapelle, 149 (maison de 300 m.). — Acq., M. Brûère, boulevard National, 67, à Clichy (35,000).
Bois-Colombes. — Rue des Aubépines, 123, et rue des Cerisiers, 7 (propriété de 347 m.). — Acq., M. Expert, 41, rue Villeneuve, à Buzons (12,050).
Neuilly. — Boulevard Maillot, 418 (hôtel de 990 m.). — Acq., M. Ulmann, 14, boulevard Maillot (58,000).
Alfortville. — Rue des C. melias, 20 (propriété de 761 m.). — Acq., M. Lintilhac, boulevard Bonne-Nouvelle, 23, à Paris (1,350).

Le Livret-Chaix continental renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du Continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie Chaix, rue Bergère, 20, Paris.

TRAVAUX PARTICULIERS

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 octobre 1886.

10^e Arr. — Rue du Faubourg-Saint-Denis, 202. Prop., M. Châtel. Arch., M. Ruet, rue Cujas, 21. Hangars.

15^e Arr. — Rue de la Procession, 82. Prop., M. Chéradame, y demeurant. Arch., MM. Ch. Peigniet et L. Marnez, rue de Rennes, 161. Hangar.

19^e Arr. — Boulevard de la Villette, 192. Prop., M. Dubois, y demeurant. Construction (annexe intérieure).

— Rue Petit, 89. Prop., M. Pierre Arcille, y demeurant. Arch., M. A. Robquin. Construction (3 étages).

Du 7 octobre 1886.

13^e Arr. — Boulevard d'Italie, 53. Prop., M^{lle} Rio, y demeurant. Construction intérieure.

15^e Arr. — Rue de l'Abbé-Greult, 44. Prop., M. Louyot. Arch., M. V. Brun, 215, rue Étienne-Marcel, à Montreuil-sous-Bois. Surélévation.

18^e Arr. — Rue du Ruisseau, 58. Prop., M. Laroche, à Gas (Eure-et-Loir). Arch., M. E. Hennequet, boulevard Barbès, 48. Surélévation.

19^e Arr. — Rue de l'Ourcq, 40. Prop., MM. A. Baby et C^{ie}. Arch., M. F. Baudart, rue Labie, 3. Démolition d'ateliers et reconstruction avec surélévation.

Du 8 octobre 1886.

2^e Arr. — Boulevard des Italiens, 35 (pavillon de Hanovre). Prop., M. Beurdeley, rue Louis-le-Grand, 32-34. Arch., M. E. Soty, rue de Douai, 43. Surélévation (1 étage).

15^e Arr. — Rue Rouelle, 48. Prop., M. Pelletier, y demeurant. Construction annexe intérieure.

18^e Arr. — Rue Hermel, 44. Prop., M. G. Vaternelle, y demeurant. Arch., M. L. Duhem, rue du Mont-Cenis, 81. Modification de comble.

Du 9 octobre 1886.

13^e Arr. — Rue de l'Industrie, 5. Prop., M. Châtelet, rue de Sèvres, 135. Arch., M. Félix Boiret, rue Taylor, 48. Maison d'habitation.

14^e Arr. — Rue de Montsouris, 23. Prop., M. Biret, y demeurant. Arch., M. Ch. Rollion, rue de Coulmiers, 5. Maison d'habitation.

Du 11 octobre 1886.

13^e Arr. — Rue du Château-des-Rentiers, 57. Prop., M. Triboulat, principal locataire. Bas édifice.

18^e Arr. — Rue des Roses, 103. Prop., M. E. Lefort, y demeurant. Bâtiment d'habitation.

20^e Arr. — Rue Pelleport, 16. — Prop., M. Graind rge (F.). Arch., M. Delacroix, place des Pyrénées. — Bâtiment pour boulangerie.

Du 12 octobre 1886.

8^e Arr. — Rue Jean-Goujon, 42. Prop., M. Gaillard, rue de Courcelles, 32. Constructions.

16^e Arr. — Rue de Passy, 82. Prop., M. Gibert, quai de la Mégisserie, 8. Transformation d'appartements en magasins.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS. — TRIBUNAL DE COMMERCE

Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre

56. — Le samedi 23 octobre 1886. — Adjudication en un lot de la fourniture de lames de raclettes et des tuyaux en caoutchouc munis de leurs raccords à l'usage des cantonniers de la voie publique, pendant les années 1887, 1888 et 1889.

57. — Le samedi 23 octobre 1886. — Adjudication en un lot des travaux de construction d'un égout sous l'avenue de Gravelle, entre la route Aimable et le chemin vicinal, n^o 15 (Bois de Vincennes).

58. — Le samedi 23 octobre 1886. — Adjudication en vingt-cinq lots des fournitures de quincaillerie et épicerie et des fournitures et réparations de charonnage et taillanderie, nécessaires au service de la voie publique de la ville de Paris, du 1^{er} janvier 1887 au 31 décembre 1889.

59. — Samedi 23 octobre 1886, 1 h. — Adjudication au rabais en quatorze lots des travaux de branchements particuliers d'égout : 1^o rue d'Aboukir, 2^o rues du Carre, Damiette et des Forges, 3^o rue Thévenot, 4^o rue des Jardins-Saint-Paul, 5^o rue de Buffon, 6^o rue Mazarine, 7^o rue de Bondy, 8^o rue Tilon, 9^o rue du Théâtre et ruelle Volontaire, 10^o rue Descombes, 11^o rue Feutrier, 12^o impasse du Pré-Maudit, 13^o rue de la Moselle, 14^o rue Julien-Lac ois, par voie de 5 admissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances les règlements et les instructions ministérielles.

Le samedi 23 octobre 1886, à une heure après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal et en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et des Ingénieurs en chef de la voie publique (1^{re} et 2^e divisions), séant dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais, en quatorze lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1881 :

4^o lot, rue d'Aboukir, estimation 14,785 francs, frais approximatifs de l'adjudication 350 francs ; 2^o lot, rues du Carre, de Damiette et des Forges, estimation 27,600 francs, frais approximatifs de l'adjudication, 450 francs ; 3^o lot, rue Thévenot, estimation 10,300 francs, frais approximatifs de l'adjudication 225 francs ; 4^o rue des Jardins-Saint-Paul, estimation 11,021 francs, frais approximatifs de l'adjudication 225 francs ; 5^o lot, rue de Buffon, estimation 4,280 francs, frais approximatifs de l'adjudication 150 francs ; 6^o lot, rue Mazarine, estimation 26,587 fr. 44, frais approximatifs de l'adjudication 450 francs ; 7^o lot, rue de Bondy, estimation 24,140 francs, frais approximatifs de l'adjudication 400 francs ; 8^o lot, rue Tilon, estimation 4,435 fr. 48, frais approximatifs de l'adjudication 150 francs ; 9^o lot, rue du Théâtre et ruelle Volontaire, estimation 1,861 fr. 04, frais approximatifs de l'adjudication 150 francs ; 10^o lot, rue Descombes, estimation 7,673 francs, frais approximatifs de l'adjudication 200 francs ; 11^o lot, rue Feutrier, estimation 8,271 fr. 36, frais approximatifs de l'adjudication 200 francs ; 12^o lot, impasse du Pré-maudit, estimation 2,830 francs, frais approximatifs de l'adjudication 130 francs ; 13^o lot, rue de la Moselle, estimation 4,380 francs, frais approximatifs de l'adjudication 150 francs ; 14^o lot, rue Julien-Lacroix, estimation 13,825 fr. 44, frais approximatifs de l'adjudication 275 francs.

Les cahiers des charges, plans et détails estimatifs sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 4^e division, 2^e bureau (Eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à 4 heures.

Les frais de l'adjudication évalués approximativement, au tableau ci-dessus, devront être déposés à la caisse du régisseur comptable de la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville), au plus tard, le jour de l'adjudication, avant midi.

Ce dépôt provisoire deviendra définitif pour l'adjudicataire par le fait de l'adjudication.

60. — Samedi 23 octobre 1886, 1 h. — Adjudication en deux lots des travaux de couverture et plomberie et de pavage et asphalte à exécuter à l'entrepôt du quai Saint-Bernard (5^e arrondissement). Travaux classés dans la 2^e catégorie (grands travaux d'architecture).

Le samedi 23 octobre 1886, à une heure après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Palais du Tribunal de Commerce, par le Préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Menjot de Dammartin, architecte de la 4^e section, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série de la Ville de Paris, en date du 1^{er} novembre 1882,

FERS & ACIERS

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte

Cours du 4 Août au 14 Octobre 1886 (Divers changements)

LES 100 KILOS

AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilogr pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilogr.

A partir du 13 octobre 1886.		A partir du 13 octobre 1886.	
FERS MARCHANDS		FERS SPÉCIAUX	
exempt de droit d'octroi.		Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi.	
1 ^{re} classe	20' » 16' » 14' »	FERS A T A PLANCHERS	
2 ^e —	21 » 17 » 15 »	AILES ORDINAIRES	
3 ^e —	22 » 18 » 16 »	1 ^{re} et 2 ^e séries { de 100 à 180 jusqu'à 8 00. } 13' 50	
4 ^e —	23 » 19 » 17 »	3 ^e — { de 80 à 200 et 220 8.00. } 14 50	
Machine recuite pour barrage		FERS T LARGES AILES	
HORS CLASSE		1 ^{re} série 7 ^m { De 100 à 160 sur 60 à 84 ^m /m . . . } 15 50	
(1) APLATIS		De 120 ^m /m ailes inégales. . .	
1 ^{re} classe de 36 à 81 × 45	} et plus » » 18 »	De 80, 170, 175, 180 et 220. sur 55 à 105 ^m /m . . .	
— de 30 à 39 × 35		} 16 »	
2 ^e classe de 32 à 81 × 35	} » » 19 »		2 ^e série 7 ^m { De 166 et 172 dissymétriques. } 16 »
— de 40 à 61 × 30		} » » 19 »	De 200 sur 110 à 117 ^m /m . . .
FEUILLARDS & RUBANS			De 160 sur 120 ^m /m . . .
1 ^{re} classe de 62 à 81 × 025	} . . . 18 »	De 160 sur 125=128 ^m /m . . .	
— de 82 à 115 × 035		} 16 50	
— de 20 à 61 × 020			
— de 14 à 19 × 030	} et plus 20 »		
— de 116 à 135 × 045		} 24 »	
2 ^e classe de 82 à 120 × 030	} et plus 20 »		3 ^e série 7 ^m { De 260 sur 117 à 122 ^m /m . . . } 16 50
— de 125 à 135 × 035		} 19 »	De 235 sur 95 à 100 ^m /m . . .
— de 20 à 61 × 015	} 19 »		De 248 sur 127 et 131 ^m /m . . .
— de 14 à 19 × 020		} 20 »	De 250 dissymétriques sur 145 à 121 ^m /m . . .
— de 40 à 160 × 045	} et plus 20 »		4 ^e série 6 ^m { De 300 sur 130 à 134 ^m /m . . . } 17 »
3 ^e classe de 20 à 40 × 010		} et plus 20 »	5 ^e série 6 ^m { De 350 sur 150 à 152 . . . } 18 »
— de 14 à 19 × 015	} 24 »		Fers à barreaux, rails, cornières égales et inégales, à T simple, cornières doubles, à vitrage et à vasistas, à main courante, hexagones, etc., etc.
4 ^e classe de 41 à 54 × 010		} . . . 24 »	1 ^{re} classe. 15 »
GROS RONDS			2 ^e — 16 »
De 111 à 135 jusqu'à 6.90	19 »	3 ^e — 17 »	
De 137 à 150 — 5.00	21 »	4 ^e — 18 »	
De 152 à 165 — 5.00	23 »	5 ^e — 19 »	
De » — 0.00	» »	6 ^e — 20 »	
De » — 0.00	» »	7 ^e — 21 »	
LARGES PLATS		NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux ci-dessus subissent une augmentation de 1 fr. aux 100 kilogr. par mètre et fraction de mètre au-dessus des longueurs normales.	
1 ^{re} série de 180 à 250 × 11 et plus Long 7.00	} 16 »	FERS ZORÈS	
2 ^e série de 180 à 250 × 8 à 10 1/2 — 7.00		} 16 50	Fer zorès toute classe jusqu'à 7.00 . . . 28 »
3 ^e série de 270 à 400 × 11 — 7.00	} 17 »		ACIERS
4 ^e série de 270 à 400 × 8 à 10 1/2 — 7.00		} 17 »	A ressorts 51 »
5 ^e série de 420 à 500 × 11 — 7.00	} 17 »		Fondu ordinaire 61 »
6 ^e série de 420 à 500 × 8 à 10 1/2 — 6.00		} 17 »	— supérieure 120 »
7 ^e série de 180 à 250 × 6 à 7 1/2 — 6.00	} 17 »		— extra-supérieure 135 »
8 ^e série de 550 à 600 × 11 et plus Long 6.00		} 17 »	Acier doux en barres marchandes 27 50
9 ^e série de 270 à 300 × 6 à 7 1/2 — 6.00	} 17 »		NOTA. — On ne fabrique plus de fers fins du Berry.
10 ^e série de 550 à 600 × 8 à 10 1/2 — 6.00		} 17 »	

(1) Toutes les mesures sont exprimées en m/m.

Reproduction expressément interdite

TOLES DIVERSES

CONDITIONS D'USAGE. — RÉGLEMENT A 4 MOIS OU COMPTANT AVEC 20/0 D'ESCOMPTE

Cours du 29 Juillet au 13 Octobre 1886 (Divers changements.)

NOTA. — Le poids du mètre superficiel de tôle de 1 millimètre d'épaisseur est compté pour 8 kilos.
AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être majorés de 1 fr. par 100 kilogr. pour toutes les fournitures au-dessous de 1,000 kilogr.

CLASSIFICATION		QUALITÉS ET PRIX PAR 100 KILOS					
Divers changements à partir du 13 octobre 1886.							
TOLES DE CONSTRUCTION		Ordinaires	Puillées	Demi-fort	For fort douce	For fort supérieur	Forgées au bois qual. Berry
Tôles de 3 ^m /m et au-dessus, d'un poids compris entre 48 et 2 (kil. la feuille) : D'une longueur ne dépassant pas 4 mètres D'une largeur ne dépassant pas 1 ^m 400 pour l'épaisseur de 3 ^m /m — 1 ^m 200 — 4 ^m /m — 1 ^m 250 — 5 ^m /m — 1 ^m 400 — 6 ^m /m		17	20	22	26	29	34
D'une surface ne dépassant pas 3 ^m 50 pour l'épaisseur de 3 ^m /m — 3 ^m — 4 ^m /m — 3 ^m 50 — 5 ^m /m — 4 ^m — 6 ^m /m et au-dessus.							
NOTA. — Les tôles de 3 millimètres et au-dessus qui sortiraient de ces dimensions sont traitées de gré à gré. De même, les prix seront majorés ainsi qu'il suit, quant aux poids : De 250 kil. à 350 kil., 2 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base. De 350 kil. à 450 kil., 4 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base. Les tôles de poids supérieur à 450 kil. la feuille, de même que les tôles découpées sur profils déterminés sont traitées de gré à gré.							
TOLES STRIÉES							
Dimensions ordinaires, (de 1 ^m 50 à 2 ^m 50 de longueur sur 0 ^m 70 à 1 ^m de largeur) Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.		22					
TOLES DU COMMERCE							
1 ^{re} CLASSE à 3 ^m /m faible	Feuilles de 2 mètres sur 0 ^m 80 de 25 ^k et plus	22			DOUCES OU ACIERS	28	
	— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 17 ^k — sur 0 ^m 80 de 20 ^k						
2 ^e CLASSE à 2 ^m /m faible	Feuilles de 2 mètres sur 0 ^m 80 de 13 à 24 ^k 5	24			2		
	— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 8 à 16 ^k 5						
3 ^e CLASSE à 1 ^m 4 ^m /m faible	Feuilles de 2 mètres sur 0 ^m 80 de 8 ^k 5 à 12 ^k 5	26			30		
	— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 5 ^k à 7 ^k 3/4						
4 ^e CLASSE à 1/2 à 2/3 ^m /m faible	Feuilles de 2 mètres sur 1 ^m à de 10 ^k à 14 ^k 3/4	28			32		
	— Feuilles de 1 ^m 66 sur 1 ^m 66 de 4 ^k à 4 ^k 3/4						
5 ^e CLASSE à 50 ^m /m faible	Feuilles de 1 ^m 66 sur 0 ^m 80 de 5 ^k 5 à 6 ^k 1/4	30			34		
	— sur 0 ^m 80 de 4 ^k 5 à 5 ^k 1/4						
Tôles puillées à tuyaux de 1 ^k 400 à 1 ^k 850 la feuille		36 50	38 50				
TOLES DÉCAPÉES							
Les tôles décapées se facturent en plus des prix ci-dessus, de par 100 kilos						6 fr.	
TOLES UNIES ZINGUÉES							
De 1 ^m 650 sur 0 ^m 650 pesant 8 ^k et plus la feuille		37			45		
— 5 ^k à 7 ^k 1/2 et plus la feuille					47		
— 4 ^k à 4 ^k 1/2 et plus la feuille					49		
— 3 ^k 1/2 la feuille					52		
TOLES ONDULÉES (pour couverture)							
Tôles noires, petites ondes, (de 8 à 40 dixièmes de millimètre d'épaisseur			Noires		Galvanisées		
Tôles noires, grandes ondes, de 15 à 20 dixièmes de millimètre d'épaisseur			30		45		
NOTA. — Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.			27		43		
			32		45		
ARDOISES MÉTALLIQUES (galvanisées)							
Ardoises métalliques et agrafes servant à les réunir						97 50	
Rivets et clous galvanisés, rondelles en plomb. (Pour pose des ardoises métalliques)						133 50	

Reproduction expressément interdite.

GRANITS

EN GARE OU EN CHANTIER HORS PARIS

Cours du 12 mai au 13 Octobre 1886 (Sans changements.)

DROITS D'OCTROI. — Le mètre cube : 4 fr. 20

Cours à partir du 20 mai 1886.		
Bordures 30/30.	1 ^{er} choix	13 »
	2 ^e choix	12 »
Bordures 30/24.	1 ^{er} choix	10 »
	2 ^e choix	9 »
Bordures 18/25.	1 ^{er} choix	7 »
	2 ^e choix	6 »
Dalles	Au-dessous de 0.50	17 50
	De 0.59 à 0.60	19 50
	Au-dessous de 0.60	20 50
Blocs épanchés, le mètre cube		100 »
Grosses dalles de 0.20, le mètre cube		247 »
	au mètre carré	49 »
Caniveaux	De 0.30 et 0.10 le m. cour.	8 »
	De 0.35 et 0.10 —	9 »
	De 0.40 et 0.10 —	11 »
	De 0.60 et 0.10 —	15 »
Bouches d'égouts grand modèle 30/30		63 »
Couronnement seul, grand modèle		34 »
Bavette seule, grand modèle		30 »
Bouches d'égouts grand modèle 30/24		53 »
Couronnements — —		29 »
Bavettes — —		24 »
Bouches d'égouts petit modèle 30/30		53 »
Couronnements — —		29 »
Bavettes — —		24 »
Bouches d'égouts petit modèle 30/24		43 »
Couronnements — —		24 »
Bavettes — —		19 »
Marches de 0.20 à 0.30		9 50
Marches de 0.30 à 0.40 sur 0.16		11 »
Marches de 0.40 à 0.50 sur 0.20		13 »

BOIS DES ILES

Cours du 4 Août au 14 Octobre 1886.

Non compris octroi en gare de Paris

NATURES DES BOIS	POIDS DU MÈTRE CUBE	PRIX
Divers changements à partir du 9 octobre 1886.		
Bois durs. — Octroi 11 fr. 28.		
Teck suivant dimension et qualité	800 kil.	les 100 kilogs 250 à 320
Acajou d° d°	700 à 900	200 à 360
Palissandre d° d°	1.200	20 » à 100 »
Rose, violette, courbaril du Brésil	1.200	20 » à 100 »
Citronnier	1.000	20 » à 100 »
Erable moucheté d'Amérique	1.000	20 » à 60 »
Gayac de Saint-Domingue	1.400	15 » à 40 »
Amaranthe de Cayenne pour parquets et montures	1.200	20 » à 30 »
Labène de Ceylan	1.300	37 50 à 97 50
— d'Afrique	1.300	27 50 à 47 50
Noyer noir d'Amérique	900	22 à 35 les 100 k.
Chêne du Canada ; ces poutres à vives arêtes de 0 ^m 30 sur 0 ^m 30, de 0 ^m 60 sur 0 ^m 60 et de 6 ^m 00 à 12 ^m 00 de longueur, en gare	1.000	122 50 à 157 50 le stère
Bois blancs. — Octroi 9 fr.		
Cyprés d'Amérique sans nœuds pour moulures	600	97 50 le stère
Tulipier d'Amérique	600	150 à 160 le stère
Frêne d°	600	112 —
Orme d°	600	117 —
Pitchpin	800	70 à 80 —

Reproduction expressément interdite